



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Destination	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM	Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
1	Provisional Labour Services	EN578	EN578	1	LOT	\$	\$		See Herein	
2	RFI 2 Draft RFSA	EN578	EN578	1	LOT	\$	\$		See Herein	

Solicitation No. - N° de l'invitation
EN578-172870/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
20172870

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
002zn.EN578-172870

Buyer ID -Id de l'acheteur
002ZN
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Services d'aide temporaire (SAT)

Demande d'arrangements en matière d'approvisionnement (DAMA)

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.....	4
1.1 INTRODUCTION.....	4
1.2 SOMMAIRE	4
1.3 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	6
1.4 COMPTE RENDU.....	6
1.5 UTILISATION D'UNE SOLUTION D'ACHATS ÉLECTRONIQUES (SAE).....	6
1.6 TERMES CLÉS	6
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES FOURNISSEURS	8
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	8
2.2 PRÉSENTATION DES ARRANGEMENTS.....	8
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – DEMANDE D'ARRANGEMENTS EN MATIÈRE D'APPROVISIONNEMENT	9
2.4 ANCIEN FONCTIONNAIRE – AVIS.....	10
2.5 PROGRAMME DE CONTRATS FÉDÉRAUX POUR L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI – AVIS	10
2.6 GROUPES SOUS-REPRÉSENTÉS – AVIS	10
2.7 LOIS APPLICABLES	12
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES ARRANGEMENTS.....	13
3.1 ARRANGEMENT TECHNIQUE ET ATTESTATIONS	13
3.2 ARRANGEMENT FINANCIER	13
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION.....	16
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION	16
4.2 CRITÈRES D'ÉVALUATION	16
4.3 MÉTHODE DE SÉLECTION	19
4.4 VIABILITÉ FINANCIÈRE.....	19
PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	20
5.1 SÉCURITÉ.....	20
5.2 PROGRAMME DE CONTRATS FÉDÉRAUX POUR L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI – SANS OBJET	20
5.3 ANCIEN FONCTIONNAIRE	20
5.4 FOURNISSEUR AUTOCHTONE SAEA	20
5.5 PROGRAMME DE RÉDUCTION DES EFFECTIFS.....	21
5.6 DISPOSITIONS RELATIVES AUX DROITS ACQUIS	21
5.7 DISPOSITIONS RELATIVES À L'INTÉGRITÉ – RENSEIGNEMENTS CONNEXES	21
5.8 PARRAINAGE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ	21
5.9 FOURNISSEURS SOUS REPRÉSENTÉS	21
5.10 DÉCLARATION DU FOURNISSEUR	21
PARTIE 6 – ARRANGEMENT EN MATIÈRE D'APPROVISIONNEMENT ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	22
A. ARRANGEMENT EN MATIÈRE D'APPROVISIONNEMENT	22
6.1 ARRANGEMENT.....	22
6.2 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	22
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	22
6.4 DURÉE DE L'ARRANGEMENT EN MATIÈRE D'APPROVISIONNEMENT	23
6.5 RESPONSABLES.....	23

6.6	UTILISATEURS DÉSIGNÉS	24
6.7	OCCASION DE QUALIFICATION CONTINUE.....	24
6.8	ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	25
6.9	ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	25
6.10	LOIS APPLICABLES	25
6.11	TRANSITION VERS UNE SOLUTION D'ACHATS ÉLECTRONIQUES (SAE).....	26
	ANNEXE A – VOLETS ET CATÉGORIES.....	27
	ANNEXE B – CRITÈRES POUR VALIDER LE PROFIL DE FOURNISSEUR DIVERSIFIÉ.....	28
B.	DEMANDE DE SOUMISSIONS	30
6.1	DOCUMENTS DE DEMANDE DE SOUMISSIONS	30
6.2	PROCESSUS DE DEMANDE DE SOUMISSIONS	30
C.	CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	34
6.1	GÉNÉRALITÉS	34
6.2	FERMETURE DES BUREAUX DU GOUVERNEMENT.....	34
6.3	ENTENTES EN MATIÈRE DE DOTATION.....	34
6.4	AVIS DE RÉSILIATION	35
6.5	HEURES SUPPLÉMENTAIRES	35
6.6	JOURS FÉRIÉS.....	36
6.7	REMPLACEMENT DE PERSONNES PRÉCISES	36
6.8	PROTOCOLE D'IDENTIFICATION POUR LES ENTREPRENEURS ET LES RESSOURCES	36
6.9	GESTION DU RENDEMENT DES FOURNISSEURS	37
	PIÈCE JOINTE A – INSTRUCTIONS POUR LA SOUMISSION PAR VOIE ÉLECTRONIQUE	38
	PIÈCE JOINTE B – ATTESTATIONS	56

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Introduction

La demande d'arrangements en matière d'approvisionnement (DAMA) contient six parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit :

Partie 1 Renseignements généraux : renferme une description générale du besoin;

Partie 2 Instructions à l'intention des fournisseurs : renferme les instructions relatives aux clauses et conditions de la DAMA;

Partie 3 Instructions pour la préparation des arrangements : donne aux fournisseurs les instructions pour préparer l'arrangement afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés;

Partie 4 Procédures d'évaluation et méthode de sélection : décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre ainsi que la méthode de sélection;

Partie 5 Attestations et renseignements supplémentaires : comprend les attestations et les renseignements supplémentaires à fournir;

Partie 6 6A, Arrangement en matière d'approvisionnements, 6B, Demandes de soumissions, et 6C, Clauses du contrat subséquent :

6A, contient l'arrangement en matière d'approvisionnement (AMA) et les clauses et conditions applicables;

6B, contient les instructions du processus de demande de soumissions dans le cadre d'un AMA;

6C, contient des renseignements généraux pour les conditions des modèles de contrat uniformisés émis suite à un AMA.

1.2 Sommaire

1.2.1 Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) invite les fournisseurs intéressés à répondre à la présente demande d'arrangements en matière d'approvisionnement (DAMA) pour des services d'aide temporaire (SAT) dans la région de la capitale nationale (RCN). Cette demande remplace les offres à commandes et les arrangements en matière d'approvisionnement pour les SAT existants. Par conséquent, tous les fournisseurs doivent déposer une soumission en réponse à la présente demande pour pouvoir continuer d'offrir des services d'aide temporaire.

Les services peuvent être offerts à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement inscrits aux annexes I, I.1, II, III, IV et V de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP).

Les changements touchant la méthode d'approvisionnement des SAT sont mis en œuvre dans le cadre de la présente demande. Deux projets pilotes sont introduits dans cette méthode d'approvisionnement Les fournisseurs doivent comprendre l'importance de lire intégralement ce document ainsi que tous les documents qui y sont intégrés par renvoi. En déposant un arrangement, les fournisseurs reconnaissent qu'ils sont d'accord avec le processus et les modalités décrits dans la présente demande.

Deux projets pilotes sont introduits dans cette méthode d'approvisionnement. Le premier projet vise à accroître les possibilités offertes aux fournisseurs autochtones auto-identifiés (y compris les entreprises enregistrées auprès du SAEA), et d'accroître la diversité de fournisseurs d'autres groupes sous-représentés (tels que les femmes, les personnes handicapées et les minorités visibles) à participer aux marchés publics du gouvernement fédéral. Reportez-vous à la PARTIE 1, Article 2.6 pour plus de détails. Le deuxième projet présente la méthode de sélection du choix sélectif. Pour les besoins de faible valeur uniquement, les utilisateurs ont la possibilité de choisir l'offre la moins disante, ou celle représentant la meilleure valeur dans une certaine bande médiane. Reportez-vous à la PARTIE 6B, Article 6.2 pour plus de détails. Ces programmes pilotes seront suivis de près pendant un an afin d'établir un cadre permanent.

L'AMA SAT ne peut être utilisé que dans les situations suivantes :

1. lorsqu'un fonctionnaire est absent pour une période temporaire;
2. lorsqu'il y a une hausse temporaire de la charge de travail, pour laquelle il y a un nombre insuffisant de fonctionnaires disponibles pour répondre aux besoins; ou
3. lorsqu'un poste est vacant et qu'une intervention de dotation est en cours de réalisation.

La méthode d'approvisionnement des SAT comporte 14 volets de services au total. Vous trouverez une description complète des volets et de leurs catégories sur le site Web des services d'aide temporaire à l'adresse suivante :

<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/sat-ths/index-fra.html>

Le Canada se réserve le droit d'ajouter, de modifier ou de supprimer des volets et des catégories.

L'arrangement en matière d'approvisionnement n'a pas de date de fin définie et restera valable jusqu'à ce que le Canada considère qu'il n'est plus avantageux de l'utiliser.

- 1.2.2 Un avis sera affiché sur le Service électronique d'appels d'offres du gouvernement (SEAOG) pour la durée de ce besoin afin de permettre à de nouveaux fournisseurs de devenir des fournisseurs pré-qualifiés et les fournisseurs actuels à se qualifier pour des catégories et volets supplémentaires.

Le Canada se réserve le droit de procéder à l'évaluation des arrangements selon des cycles établis, au moins tous les trimestres. Les arrangements reçus au cours d'une année civile seront évalués conformément au calendrier ci-dessous. Le calendrier pourrait nécessiter une révision en raison d'exigences opérationnelles, auquel cas les fournisseurs en seront informés.

Périodes d'évaluation trimestrielles

Trimestre financier	Date de clôture	Heure de clôture de la sollicitation	Période d'évaluation
T1	30 juin	14 h, heure avancée de l'Est (HAE)	Du 1 ^{er} juillet au 30 septembre
T2	30 septembre	14 h HAE	Du 1 ^{er} octobre au 31 décembre
T3	3 janvier	14 h, heure normale de l'Est (HNE)	Du 4 janvier au 31 mars
T4	31 mars	14 H HAE	Du 1 ^{er} avril au 30 juin

1.2.3 Le besoin est assujéti aux dispositions de l'[Accord de libre-échange canadien](#) (ALEC) ainsi que l'Accord de partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP); il est exclu de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et il n'est pas visé par l'Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP-OMC) ni par l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (AECG).

1.3 Exigences relatives à la sécurité

1. Avant l'émission d'un arrangement en matière d'approvisionnement, le fournisseur doit détenir une attestation de sécurité d'organisme valable comme indiqué à la partie 6A – Arrangement en matière d'approvisionnement.
2. On rappelle aux fournisseurs d'obtenir rapidement la cote de sécurité requise. La décision de retarder l'émission de l'arrangement en matière d'approvisionnement, pour permettre au fournisseur retenu d'obtenir la cote de sécurité requise, demeure à l'entière discrétion du responsable de l'arrangement en matière d'approvisionnement.
3. Si le fournisseur ne possède pas la cote de sécurité requise, il peut demander que l'équipe des SAT prenne en considération le parrainage en matière de sécurité de leur entreprise pour l'attestation de VOD initiale. Les demandes de parrainage peuvent être présentées à l'adresse suivante :

TPSGC.DGASAT-ABTHS.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca
4. Pour de plus amples renseignements sur les exigences relatives à la sécurité, les fournisseurs devraient consulter le site Web du [Programme de sécurité des contrats](#) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/esc-src/introduction-eng.html>).

1.4 Compte rendu

Les fournisseurs peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande d'arrangements en matière d'approvisionnement. Les fournisseurs devraient en faire la demande au responsable de l'arrangement en matière d'approvisionnement dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande d'arrangements en matière d'approvisionnement. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.5 Utilisation d'une solution d'achats électroniques (SAE)

Le Canada s'efforce actuellement de mettre au point une SAE en ligne plus rapide et plus conviviale pour commander des biens et des services. Pour en savoir plus sur la transition prévue vers ce système et sur les incidences éventuelles sur tout arrangement en matière d'approvisionnement attribué dans le cadre de la présente demande de soumissions, reportez-vous à la section PARTIE 6A, 6.11 – Transition vers une solution d'achats électroniques (SAE).

Le [communiqué de presse](#) du gouvernement du Canada fournit des renseignements additionnels.

1.6 Termes clés

Solicitation No. - N° de l'invitation
EN578-172870/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
20172870

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
002zn.EN578-172870

Buyer ID -Id de l'acheteur
002ZN
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Composante de collecte de données (CCD): Partie du SSPC où les fournisseurs peuvent saisir et soumettre des données dans le cadre d'une réponse à une sollicitation.

Mise à jour trimestrielles: Permet à de nouveaux fournisseurs de se qualifier pour les arrangements et aux fournisseurs actuels de se qualifier pour des volets ou des catégories supplémentaires pendant toute la durée de l'arrangement en matière d'approvisionnement.

Nouvel appel d'offres : Vise à remplacer les AMA existants. Tous les fournisseurs, y compris ceux à qui on a déjà attribué un AMA, doivent présenter une réponse à la demande de mise à jour afin de continuer à fournir des services dans le cadre d'un AMA.

Région de la capitale nationale (RCN) : Municipalité régionale d'Ottawa-Carleton (Ontario) et Communauté urbaine de l'Outaouais (Québec).

Système des services professionnels centralisés (SSPC) : est le portail électronique des Services professionnels.

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES FOURNISSEURS

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'arrangements en matière d'approvisionnement (DAMA) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les fournisseurs qui présentent un arrangement s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DAMA et acceptent les clauses et les conditions de l'arrangement en matière d'approvisionnement et du ou des contrats subséquents.

Le document [2008](#) (2018-05-22) Instructions uniformisées - demande d'arrangements en matière d'approvisionnement - biens ou services, est incorporé par renvoi à la DAMA et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document [2008](#), Instructions uniformisées - demande d'arrangements en matière d'approvisionnement - biens ou services, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours
Insérer : 250 jours civils

2.2 Présentation des arrangements

- 2.2.1 Les fournisseurs sont priés de se reporter aux instructions détaillées sur la soumission d'un arrangement de SAT par l'intermédiaire de la composante de collecte de données (CCD), à l'annexe A.
- 2.2.2 L'équipe des SAT n'acceptera que les soumissions électroniques présentées par l'intermédiaire de la composante de collecte de données (CCD) du portail électronique du Système des services professionnels centralisés (SSPC).
- 2.2.3 Avant de soumettre un arrangement, les fournisseurs doivent posséder ce qui suit :
- i. un numéro d'entreprise - approvisionnement (NEA) inscrit auprès du système Données d'inscription des fournisseurs (DIF);
 - ii. un compte de fournisseur du Système des services professionnels centralisés (SSPC).

Vous trouverez des directives concernant l'obtention d'un NEA et d'un compte de fournisseur du SSPC à l'adresse suivante :

<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/spc-cps/iffpe-seeps-fra.html>.

Il est important de noter que tous les membres d'une coentreprise doivent avoir leur propre numéro d'entreprise – approvisionnement (NEA) et le nom légal de la coentreprise doit indiquer le nom de toutes les entreprises participant à la coentreprise. L'enregistrement d'un compte de coentreprise doit être effectué en communiquant avec un agent des Données d'inscription des fournisseurs (DIF).

L'inscription au portail électronique du SSPC n'est pas une réponse à la présente demande, ni ne permet de présélectionner un fournisseur pour une méthode d'approvisionnement donnée en

matière de SAT. L'inscription donne seulement aux fournisseurs un accès à leur compte du Module du fournisseur du SSPC.

Il incombe aux fournisseurs de sauvegarder leurs justificatifs (c.-à-d. code d'utilisateur et mot de passe), qui ont été envoyés par courrier électronique à leur personne-ressource principale, pour accéder à leur compte du Module du fournisseur du SSPC.

L'équipe des SAT ne reportera ni n'annulera aucun processus de demande de soumissions en raison de l'incapacité du fournisseur d'accéder aux justificatifs ou de modifier ou de valider ceux-ci.

Pour toute question liée à l'inscription, les fournisseurs peuvent communiquer directement avec l'équipe du portail électronique du SSPC à l'adresse TPSGC.SSPC-CPSS.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca.

2.2.4 Les fournisseurs peuvent soumettre des arrangements ou se qualifier pour des volets ou des catégories additionnelles conformément au calendrier présenté au paragraphe 1.2.2 ci-dessus.

2.2.5 Une personne morale peut participer à la présentation de ce qui suit :

- i. un arrangement de l'entité juridique seule; ou
- ii. un arrangement de l'entité juridique seule et un arrangement de l'entité juridique dans une coentreprise avec une autre entité juridique; ou
- iii. deux arrangements en coentreprise avec d'autres entités juridiques.

Si une personne morale participe à plus de deux arrangements, le Canada choisira, à sa discrétion, les deux arrangements à recevoir. Si une personne morale décide de participer à deux arrangements, elle doit les présenter dans deux documents séparés. Chaque arrangement sera évalué indépendamment, sans égard aux autres arrangements soumis et, par conséquent, chaque arrangement doit être complet en soi.

2.2.6 Droits acquis

Les fournisseurs de SAT actuels peuvent inclure les catégories figurant actuellement sur leur AMA ou leur OC pour des SAT dans le nouvel AMA et ils n'ont pas à se qualifier de nouveau. Les fournisseurs doivent attester de leurs droits acquis en utilisant le même NEA que dans leur OC ou leur AMA actuel.

2.3 Demandes de renseignements – demande d'arrangements en matière d'approvisionnement

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'arrangement en matière d'approvisionnement à l'adresse TPSGC.DGASAT-ABTHS.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca. Les réponses aux demandes de renseignements seront présentées dans le Service électronique d'appels d'offres du gouvernement (SEAOG), jusqu'à huit (8) jours civils avant la date de clôture de la demande. Les demandes de renseignements reçues après cette date pourraient rester sans réponse.

Les fournisseurs devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DAMA auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude.

Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère « exclusif » doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de

renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au fournisseur de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les fournisseurs. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les fournisseurs. Les demandes de renseignements reçues au moment des mises à jour trimestrielles pourraient ne pas être diffusées à tous les fournisseurs.

2.4 Ancien fonctionnaire – Avis

Les contrats de service attribués à des anciens fonctionnaires qui touchent une pension ou qui ont reçu un paiement forfaitaire doivent résister à l'examen scrupuleux du public et constituer une dépense équitable des fonds publics. Par conséquent, au moment de l'adjudication d'un contrat, le statut d'ancien fonctionnaire touchant une pension ou ayant reçu un paiement forfaitaire sera publié sur les sites Web des ministères, dans le cadre des rapports de divulgation proactive générés conformément aux politiques et aux directives du Conseil du Trésor sur les contrats avec d'anciens fonctionnaires, à l'[Avis sur la Politique des marchés 2012-2](#) et aux [Lignes directrices sur la divulgation proactive des marchés](#).

Les noms des titulaires de l'arrangement en matière d'approvisionnement qui reçoivent une pension ou un paiement forfaitaire seront affichés sur les sites Web des SAT et du SSPC.

2.5 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Avis

Le Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi exige que certains entrepreneurs s'engagent formellement auprès d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail, à mettre en œuvre un programme d'équité en matière d'emploi. Si le présent AMA mène à l'attribution d'un contrat assujéti au Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi, les modèles de demande de soumissions et de contrats subséquents comprendront des exigences à cet effet. Pour de plus amples renseignements sur le Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi, consulter le site [Web d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](#).

2.6 Groupes sous-représentés – Avis

L'équipe de SAT participe à un projet pilote visant à promouvoir une plus grande inclusion et des possibilités de participation des entreprises appartenant à des autochtones (y compris les entreprises enregistrées auprès du SAEA) et des entreprises appartenant à d'autres groupes sous-représentés (tel que les femmes, les personnes handicapées et minorités visibles) à participer aux marchés publics du gouvernement fédéral. Dans le système des SAT, les entreprises appartenant à des autochtones (y compris les entreprises inscrites au SAEA) et d'autres fournisseurs sous-représentés auront la possibilité de s'auto-identifier, volontairement, lors de la soumission de leurs arrangements; ils seront référés à la section d'Attestation - Statut de fournisseur diversifié du Système des services professionnels centralisés (SSPC) pour vérifier leur profil. Aux fins du présent document, un fournisseur diversifié est le même que le fournisseur autochtone et les autres fournisseurs sous-représentés, tel que défini dans la DAMA de SAT, section 2.6. D'autres groupes sous-représentés pourraient être envisagés à l'avenir.

Fournisseur sous-représenté :

Un fournisseur sous-représenté désigne une entreprise détenue ou dirigée (p. ex. exploitée ou contrôlée) par un groupe sous-représenté (p.ex. les Autochtones, les femmes, les personnes handicapées et les minorités visibles).

Propriété détenue par un fournisseur sous-représenté :

La propriété, l'exploitation ou le contrôle s'entend d'une entreprise qui fait l'objet d'un contrôle majoritaire de 51 % et d'une gestion effective de l'entreprise par un fournisseur sous-représenté.

Définitions détaillées des groupes sous-représentés :

Femmes

Les femmes sont désignées comme étant un groupe sous-représenté dans le marché du travail canadien. Selon la Loi sur l'équité en matière d'emploi du Canada, les « femmes » font partie des « groupes désignés en vue de réaliser l'équité en matière d'emploi en vertu de la Loi sur l'équité en matière d'emploi ».

Fournisseur autochtone

Un fournisseur autochtone est une entité qui respecte simultanément trois critères:

1. Il est détenu ou dirigé (exploité ou contrôlé) en majorité (51%) par un ou plusieurs individus d'origine autochtone canadienne, qu'ils soient Inuit, Métis ou des Premières nations, que ce soit Statut ou non-inscrits, qu'ils soient enregistrés ou non enregistré, que ce soit sur ou hors réserve et qu'ils soient enregistrés ou non sous SAEA. Le mot autochtone est ici compris de la même manière que dans le cadre du Programme d'entrepreneuriat autochtone (PEA) des Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (<https://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1375201178602/1375202816581> et <https://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1100100033216/1100100033220>) et
2. Il est détenu ou dirigé (contrôlé ou exploité) en majorité (51%) par un ou plusieurs citoyens canadiens ou résidents légaux du Canada, et
3. L'entité réside physiquement au Canada

Personnes handicapées

Dans la Loi sur l'équité en matière d'emploi, (LC. 1995, c. 44) l'expression « personnes handicapées » désigne les personnes « qui ont une déficience durable ou récurrente soit de leurs capacités physiques, mentales ou sensorielles, soit d'ordre psychiatrique ou en matière d'apprentissage et a) soit considèrent qu'elles ont des aptitudes réduites pour exercer un emploi, b) soit pensent qu'elles risquent d'être classées dans cette catégorie par leur employeur ou par d'éventuels employeurs en raison d'une telle déficience. » Cette définition vise également les personnes « dont les limitations fonctionnelles liées à leur déficience font l'objet de mesures d'adaptation pour leur emploi ou dans leur lieu de travail. » De plus, la Commission de la fonction publique offre des exemples de handicap comme : les déficiences liées à la coordination ou à la dextérité, la mobilité, la cécité ou la déficience visuelle, la surdité ou la déficience auditive, les troubles de la parole et les autres formes de déficience comme les difficultés d'apprentissage, la déficience développementale, etc.

Minorités visibles

La Loi sur l'équité en matière d'emploi. (LC. 1995, c. 44) Cette loi définit les membres des minorités visibles comme étant des « personnes, autres que les autochtones, qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche ». Cependant, Statistique Canada fourni une définition détaillée des minorités visibles et les décrit comme étant « des personnes qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche et qui ne se définissent pas comme étant autochtone ». Il s'agit principalement des groupes suivants : Chinois, Noir, Sud-Asiatique, Philippin, Latino-Américain, Asiatique du Sud-Est, Arabe, Asiatique occidental, Coréen et Japonais, etc.

Le projet pilote dans le Système des services professionnels centralisés (SSPC)

Dans le Système des services professionnels centralisés (SSPC), ces fournisseurs sous-représentés seront appelés fournisseurs diversifié et auront la possibilité de s'auto-identifier volontairement lors de la soumission de leur arrangement.

Lorsque des utilisateurs désignés génèrent une liste de soumissionnaires pour leurs besoins individuels, cinq fournisseurs sous-représentés, seront inclus au hasard dans la liste garantissant qu'au moins cinq

Solicitation No. - N° de l'invitation
EN578-172870/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
20172870

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
002zn.EN578-172870

Buyer ID -Id de l'acheteur
002ZN
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

fournisseurs sous-représentés sont invités à soumissionner pour chaque demande de soumissions. Trois des fournisseurs sous-représentés choisis seront des fournisseurs à faible volume. Une coentreprise composée d'au moins un fournisseur sous-représenté ayant des responsabilités principales dans une coentreprise, sera considérée comme un fournisseur diversifié.

Fournisseurs à faible volume

L'équipe des SAT surveillera le volume d'affaires de manière régulière. Les fournisseurs sous-représentés dont le volume d'affaires est inférieur à 50 000,00 \$ par an, selon la méthode d'approvisionnement SAT, seront désignés comme fournisseurs à faible volume dans le portail électronique du SSPC.

2.7 Lois applicables

L'AMA et tout contrat attribué en vertu de l'AMA seront interprétés et régis selon les lois en vigueur en Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

Dans le CCD, À leur discrétion, les fournisseurs peuvent indiquer la loi applicable d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de l'arrangement ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les fournisseurs acceptent les lois applicables précisées.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES ARRANGEMENTS

3.1 Arrangement technique et attestations

Les fournisseurs doivent présenter leur arrangement technique et les attestations par voie électronique par l'intermédiaire de la composante de collecte de données (CCD) du portail électronique du SSPC avant la date et l'heure de clôture de la présente demande d'arrangements. La CCD permet aux fournisseurs de sauvegarder leur arrangement et de le présenter à nouveau. Vous trouverez des instructions sur la façon de présenter un arrangement par voie électronique dans la pièce jointe A du présent document.

Lorsqu'un arrangement est présenté, la personne-ressource principale du fournisseur reçoit un courriel confirmant la réception de la soumission électronique. Seul le dernier arrangement reçu par TPSGC avant la date et l'heure de clôture de la demande, ou la date et l'heure de clôture de la mise à jour trimestrielle pour laquelle l'arrangement est présenté, sera évalué.

Bien que les contacts délégués puissent entrer des données, seule la personne-ressource principale du fournisseur peut transmettre l'arrangement par voie électronique. Le fournisseur doit cliquer sur le bouton <Soumettre la réponse>, pas seulement sur <Enregistrer> pour soumettre un arrangement.

L'équipe des SAT demandera par retour du courriel tous les documents justificatifs requis pour terminer l'évaluation de l'arrangement.

3.2 Arrangement financier

La présente demande d'arrangements ne comporte aucune exigence en matière d'arrangement financier.

3.3 Tableau de présentation des soumissions

Colonne A	Colonne B	Colonne C	Colonne D
Description dans la CCD	Nouveau fournisseur de SAT	Fournisseur actuel de SAT	Point de référence dans le document de la DAMA
Renseignements sur l'entreprise	CCD	CCD	Pièce jointe A
Renseignements en provenance des régions	CCD	CCD	Pièce jointe A
Coordonnées	CCD	CCD	Pièce jointe A
Bureaux locaux	CCD	CCD	Pièce jointe A
Préférences linguistiques en matière de communications avec les utilisateurs désignés	CCD	CCD	Pièce jointe A
O1 – Nombre minimum de mois d'existence de l'entreprise	CCD+	CCD	Pièce jointe A
O2 – Détermination des volets et des catégories	CCD	CCD	Pièce jointe A
O3 – Catégories « nouvellement justifiées » (Les références seront évaluées à l'extérieur de la CCD)	CCD+	CCD+	Pièce jointe A
Gamme de services pour l'arrangement en matière d'approvisionnement	CCD	CCD	Pièce jointe A
Attestations			
Sécurité	CCD	CCD	Pièce jointe A
Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi	S.O.	S.O.	Pièce jointe A
Ancien fonctionnaire	CCD	CCD	Pièce jointe A
Attestation autochtone du SAEA	CCD+	CCD+	Pièces jointes A et B
Attestation de droits acquis	S.O.	CCD+	Pièces jointes A et B
Programme de réduction des effectifs	CCD	CCD	Pièce jointe A
Dispositions relatives à l'intégrité – Renseignements connexes	CCD+	CCD+	Pièces jointes A et B
Parrainage en matière de sécurité	CCD+	CCD+	Pièces jointes A et B
Fournisseur diversifié – Auto Attestation	CCD+	CCD+	Pièces jointes A et B
Déclaration du fournisseur	CCD+	CCD+	Pièces jointes A et B

CCD : Composante de collecte de données

CCD+ : Des renseignements supplémentaires seront demandés par courrier électronique.

Solicitation No. - N° de l'invitation
EN578-172870/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
20172870

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
002zn.EN578-172870

Buyer ID -Id de l'acheteur
002ZN
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

S.O. : Sans objet.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les arrangements seront évalués par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'arrangements en matière d'approvisionnement, y compris les critères d'évaluation techniques obligatoires, les attestations et les autres exigences.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les arrangements selon une approche d'évaluation en deux étapes. L'étape 1 consiste à évaluer les arrangements présentés dans la CCD. Étape 2 consiste à évaluer les informations demandées par courrier électronique à l'extérieur de la CCD.
- c) Lorsque l'équipe des SAT demande des précisions, une vérification ou des renseignements additionnels, le fournisseur disposera d'un délai de deux (2) jours ouvrables (ou d'un délai plus long précisé par écrit) pour fournir les renseignements exigés. S'il ne respecte pas cette exigence, son arrangement pourrait être jugé non recevable.

4.2 Critères d'évaluation

4.2.1 Critères techniques obligatoires

Numéro	Critère technique obligatoire	Directives relatives à la présentation des demandes
O1	Le fournisseur ou chaque membres d'une coentreprise doit exercer ses activités sous sa dénomination sociale actuelle depuis au moins vingt-quatre (24) mois avant la date de clôture de la présente demande ou de la mise à jour trimestrielle pour laquelle un arrangement est présenté.	Les fournisseurs doivent remplir la CCD du portail électronique du SSPC en suivant les directives indiquées à la pièce jointe A. À la demande de l'équipe des SAT, le fournisseur doit présenter des documents à l'appui (lettres de constitution, déclaration de revenus, etc.) par courriel. Les fournisseurs de SAT actuels n'auront pas à fournir de preuve à l'appui.

Solicitation No. - N° de l'invitation
EN578-172870/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
20172870

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
002zn.EN578-172870

Buyer ID -Id de l'acheteur
002ZN
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

O2	<p>Le fournisseur doit indiquer les volets et les catégories de SAT qu'ils souhaitent inclure dans sa soumission électronique, selon l'expérience démontrée. Vous trouverez une description complète des volets et des catégories sur le site Web en matière de SAT à l'adresse suivante :</p> <p>http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/sat-ths/index-fra.html</p>	<p>Les fournisseurs doivent remplir la CCD du portail électronique du SSPC en suivant les directives indiquées à la pièce jointe A.</p> <p>Des instructions spécifiques pour les fournisseurs actuels de SAT aux catégories de droits acquis sont incluses dans la pièce jointe A.</p>
-----------	---	--

<p>O3</p>	<p>Pour chaque catégorie à justifier, le fournisseur doit démontrer qu'il a fourni des services semblables à ceux décrits sur le site Web en matière de SAT en abordant tous les éléments suivants:</p> <ul style="list-style-type: none">• un minimum de 3 et un maximum de 5 contrats doivent être soumis pour chaque catégorie;• il doit y avoir un minimum de 5 ressources pour tous les contrats soumis;• les services doivent avoir été fournis dans la RCN au cours des 3 dernières années avant la clôture de l'invitation. <p>Afin de se qualifier pour toutes les catégories dans un volet, le fournisseur doit être qualifié pour au moins trois (3) catégories de ce volet.</p> <p>Coentreprise,</p> <ul style="list-style-type: none">• chaque membre doit avoir fourni les services de manière indépendante dans au moins 1 contrats soumis pour la catégorie; et• chaque membre doit se qualifier de manière indépendante pour au moins une catégories du volet proposé <p>Références :</p> <p>Pour chaque contrat, le fournisseur doit fournir une référence pouvant attester la véracité de l'information fournie. La même référence peut être utilisée pour plusieurs catégories.</p> <p>Les références ne doivent pas être des individus qui ont été à un moment ou autre:</p> <ul style="list-style-type: none">• à l'emploi du fournisseur;• sous-traitant du fournisseur;• partie du conseil d'administration du fournisseur.	<p>Les fournisseurs doivent remplir la CCD du portail électronique du SSPC en suivant les directives indiquées à la pièce-jointe A.</p> <p>Pour chaque catégorie à justifier, trois contrats avec références doivent être soumis par courriel sur demande de l'équipe des SAT. Les fournisseurs doivent avoir ces informations prêtes au moment de la clôture de la demande de soumissions</p> <p>Les fournisseurs ont les options suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">• Qualifier pour trois catégories ou plus et être qualifié pour toutes les catégories au sein de ce volet.• Qualifier pour trois catégories ou plus mais indiquent qu'ils ne sont pas intéressés à fournir l'une des catégories restantes de ce volet.• Qualifier pour moins de trois catégories et être limité à ne fournir que ces catégories. <p>Références :</p> <p>Les fournisseurs devraient informer leurs références que l'équipe des SAT communiquera avec eux par courriel pour vérifier les renseignements fournis. L'équipe des SAT communiquera avec les références au moyen de l'adresse courriel indiquée par le fournisseur et les références auront 7 jours civils pour répondre.</p> <p>Si l'adresse courriel entraîne l'envoi d'un courrier électronique non distribuable, le fournisseur aura la possibilité de fournir une adresse courriel alternative, mais seule la référence nommée peut justifier l'expérience.</p> <p>Si la référence répond « non » ou « incapable de répondre » à la demande, la demande pour la catégorie sera jugée non recevable. Si aucune réponse n'est reçue à la date d'échéance, la catégorie sera jugée non recevable.</p>
------------------	--	--

4.2.2 Autres exigences obligatoires

Pour se voir attribuer un AMA SAT, le fournisseur doit respecter les exigences susmentionnées et continuer de s'y conformer pendant toute la durée de l'AMA.

i. Exigences relatives à la sécurité

Tous les fournisseurs et les membres d'une coentreprise doivent détenir une attestation valide de Vérification d'Organisation Désignée (VOD), délivrée par la Direction de la sécurité industrielle canadienne (DSIC) de TPSGC.

Si la cote de sécurité fait actuellement l'objet d'un examen de la DSIC et que le fournisseur respecte toutes les autres exigences indiquées dans la présente DAMA, le fournisseur peut prolonger la période de validité de son arrangement jusqu'à la prochaine mise à jour. Il recevra le statut « Validité de l'offre » dans le portail du SSPC jusqu'à l'obtention de la cote de sécurité requise.

Si le fournisseur ne possède pas la cote de sécurité requise, il peut demander que l'équipe des SAT prenne en considération le parrainage en matière de sécurité de leur entreprise pour l'attestation de VOD initiale ou accroître leur cote de sécurité d'un niveau. Les demandes de parrainage peuvent être présentées dans la soumission électronique ou à l'adresse suivante :

TPSGC.DGASAT-ABTHS.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Les fournisseurs étrangers doivent détenir une attestation de sécurité valide de leur pays hôte avant de pouvoir faire une demande d'équivalence canadienne. L'équipe des SAT ne prendra pas en considération le parrainage en matière de sécurité de fournisseurs étrangers.

Tout contrat subséquent à un AMA peut exiger une cote de sécurité plus élevée.

ii. Adresse du bureau

Le fournisseur doit conserver une adresse physique qui n'est pas une case postale. Le fournisseur doit avoir un numéro de téléphone, une adresse courriel et un site Web d'entreprise.

4.2.3 Ajouts au moment de la mise à jour trimestrielle

Chaque trimestre, un fournisseur peut demander l'ajout de catégories et de volets au moyen des critères techniques obligatoires O2 et O3.

4.3 Méthode de sélection

Un arrangement doit satisfaire aux exigences de la Demande d'arrangements en matière d'approvisionnement et à tous les critères d'évaluation obligatoires pour être jugé recevable.

Tous les fournisseurs recevables se verront attribuer un arrangement en matière d'approvisionnement pour les volets et les catégories pour lesquels ils sont qualifiés.

4.4 Viabilité financière

Clause du *Guide des CCUA* [S0030T](#) (2014-11-27) Viabilité financière

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les fournisseurs doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un arrangement en matière d'approvisionnement (AMA) leur soit émis. Les attestations énumérées ci-dessous doivent être remplies par le biais du CCD conformément aux instructions de la pièce-jointe A. Des preuves doivent être fournies sur demande.

Les attestations que les fournisseurs remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification par le Canada à tout moment par ce dernier. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera un arrangement non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation est fautive, de façon volontaire ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des arrangements, ou pendant la durée de tout arrangement en matière d'approvisionnement découlant de cette DAMA et tous contrats subséquents.

Le responsable de l'arrangement en matière d'approvisionnement aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du fournisseur. À défaut de se conformer à toute demande, l'arrangement sera déclaré non recevable et dans le cas d'un AMA actif, ce manquement pourrait entraîner la suspension ou l'annulation de l'AMA.

5.1 Sécurité

Pour devenir un détenteur d'AMA SAT, le fournisseur doit détenir, à tout le moins, une attestation valide de Vérification d'Organisation Désignée (VOD), délivrée par la Direction de la sécurité industrielle canadienne (DSIC) de TPSGC. Si le fournisseur ne possède pas la cote de sécurité requise et qu'il demande à être parrainé par l'équipe des SAT, consulter le paragraphe 5.8.

5.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – sans objet

Il s'agit maintenant d'un avis inclus au paragraphe 2.5 de la partie 2 de la présente demande. Même si cette attestation se trouve toujours dans la CCD du portail électronique du SSPC, elle peut rester vide.

5.3 Ancien fonctionnaire

Consulter le paragraphe 2.4 de la partie 2 pour de plus amples renseignements concernant les anciens fonctionnaires. Les fournisseurs doivent indiquer leur statut en tant qu'anciens fonctionnaires touchant une pension. Si, à la suite de la présente demande, un arrangement en matière d'approvisionnement est attribué, le nom du fournisseur touchant une pension sera affiché sur le site Web en matière des SAT et du SSPC.

5.4 Fournisseur autochtone SAEA

Conformément à la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones (SAEA), les besoins désignés par le gouvernement fédéral comme étant des marchés réservés dans le cadre de la SAEA seront réservés aux entreprises autochtones qualifiées.

Les fournisseurs doivent aussi s'assurer qu'ils figurent dans le Répertoire des entreprises autochtones d'Affaires autochtones et du Nord Canada au <http://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1100100033057/1100100033058>.

Des renseignements supplémentaires pour devenir un fournisseur autochtone est disponible à l'adresse ci-dessus.

Une coentreprise comprenant au moins un fournisseur autochtone du SAEA, ayant des responsabilités principales, sera considérée comme une coentreprise autochtone.

5.5 Programme de réduction des effectifs

En raison des programmes visant à réduire la fonction publique, les fournisseurs doivent fournir des renseignements concernant leur statut d'ancien fonctionnaire ayant reçu un paiement forfaitaire.

5.6 Dispositions relatives aux droits acquis

Les fournisseurs de SAT actuels n'ont pas à se qualifier de nouveau pour les catégories figurant actuellement sur leur AMA ou leur OC pour des SAT, mais ils doivent remplir la section sur les attestations.

5.7 Dispositions relatives à l'intégrité – Renseignements connexes

Conformément à l'article 17 intitulé « Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier » de la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le fournisseur doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que son arrangement ne soit pas rejeté du processus d'approvisionnement.

5.8 Parrainage en matière de sécurité

Les fournisseurs peuvent demander que l'équipe des SAT prenne en considération le parrainage en matière de sécurité pour l'attestation de VOD initiale ou accroître leur cote de sécurité d'un niveau.

5.9 Fournisseurs sous représentés

Afin d'être considérée un fournisseur sous-représenté*, le fournisseur doit certifier qu'il respecte la définition de fournisseur sous-représenté et la définition d'un des groupes de fournisseurs sous-représenté à la section 2.6 et présenter des preuves à l'appui sur demande. Afin d'être considérée une coentreprise sous-représenté, au moins un membre de la coentreprise doit certifier être un fournisseur sous-représenté et être le représentant de la coentreprise.

*Dans le système SSPC, les fournisseurs sous-représentés sont considérés comme des fournisseurs diversifiés. (par exemple, les fournisseurs autochtones, les femmes, les personnes handicapées et les minorités visibles)

5.10 Déclaration du fournisseur

Les fournisseurs doivent certifier que les renseignements fournis dans leur soumission électronique sont véridiques.

PARTIE 6 – ARRANGEMENT EN MATIÈRE D'APPROVISIONNEMENT ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

A. ARRANGEMENT EN MATIÈRE D'APPROVISIONNEMENT

6.1 Arrangement

L'arrangement en matière d'approvisionnement couvre les volets et les catégories décrits sur le site Web suivant :

<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/sat-ths/index-fra.html>

6.2 Exigences relatives à la sécurité

6.2.1 Le fournisseur doit détenir, à tout le moins, une attestation valide de Vérification d'Organisation Désignée (VOD), délivrée par la Direction de la sécurité industrielle canadienne (DSIC) de TPSGC.

6.2.2 Le fournisseur peut demander que l'équipe des SAT prenne en considération le parrainage en matière de sécurité pour accroître la cote de sécurité de leur entreprise d'un niveau en écrivant par courriel à l'adresse suivante : TPSGC.DGASAT-ABTHS.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca. La cote de sécurité peut être augmentée en tout temps, un niveau à la fois seulement.

6.2.3 TPSGC ne parrainera pas les sous-traitants et les employés des fournisseurs.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'arrangement en matière d'approvisionnement (AMA) et contrat(s) subséquent(s) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

Les conditions générales [2020](#) (2017-09-21) Conditions générales - arrangement en matière d'approvisionnement - biens ou services, s'appliquent au présent arrangement en matière d'approvisionnement et en font partie intégrante. 2020.

6.3.2 Arrangement en matière d'approvisionnement

Le fournisseur doit compiler et tenir à jour des données sur les biens, les services ou les deux fournis au gouvernement fédéral en vertu de contrats découlant de l'arrangement en matière d'approvisionnement. Ces données doivent comprendre les achats payés au moyen d'une carte d'achat du gouvernement du Canada.

Le fournisseur doit présenter ces données conformément aux exigences relatives à l'établissement des rapports précisées dans les Instructions relatives au rapport d'utilisation trimestriel à l'adresse : <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/spc-cps/ocannexd-soannexd-fra.html>.

Si aucun bien ou service n'a été fourni pendant la période visée, le fournisseur doit présenter un rapport portant la mention « NÉANT ».

Les trimestres sont définis comme suit :

Trimestre, période à couvrir, échéance

Trimestre	Période à couvrir	Échéance
T1	Du 1 ^{er} avril au 30 juin	15 juillet
T2	Du 1 ^{er} juillet au 30 septembre	15 octobre
T3	Du 1 ^{er} octobre au 31 décembre	15 janvier
T4	Du 1 ^{er} janvier au 31 mars	15 avril

TPSGC se réserve le droit de suspendre l'arrangement en matière d'approvisionnement du fournisseur sans préavis si les rapports ne sont pas présentés à temps ou sont inexacts ou incomplets.

6.4 Durée de l'arrangement en matière d'approvisionnement

6.4.1 Période de l'arrangement en matière d'approvisionnement

L'arrangement en matière d'approvisionnement n'a pas de date de fin définie et restera valable jusqu'à ce que le Canada considère qu'il n'est plus avantageux de l'utiliser.

La période pour attribuer des contrats dans le cadre de l'arrangement en matière d'approvisionnement commence le _____.

Le Canada peut, moyennant un préavis écrit d'au moins 30 jours et en publiant un avis dans le système électronique d'appels d'offres du gouvernement (<https://achatsetventes.gc.ca/donnees-sur-l-approvisionnement/appels-d-offres>), annuler un arrangement en matière d'approvisionnement ou des catégories et des volets.

6.4.2 Points de livraison

La livraison du besoin se limite à la région de la capitale nationale (RCN).

6.5 Responsables

6.5.1 Responsable de l'arrangement en matière d'approvisionnement

Le responsable de l'arrangement en matière d'approvisionnement est :

Chef d'équipe d'approvisionnement
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements
10, rue Wellington, Les Terrasses de la Chaudière, 5^e étage
Gatineau (Québec) K1A 0S5

Téléphone : ____ - ____ - ____

Courriel : TPSGC.DGASAT-ABTHS.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Le responsable de l'arrangement en matière d'approvisionnement est responsable de l'émission de l'arrangement en matière d'approvisionnement, de son administration et de sa révision, s'il y a lieu.

6.5.2 Représentant du fournisseur

La personne identifiée comme personne-ressource principale du fournisseur dans le portail du SSPC est le représentant du fournisseur et est le principal contact pour toutes les questions relatives à l'arrangement en matière d'approvisionnement. En soumettant l'arrangement, le fournisseur confirme que cette personne a le pouvoir d'engager la responsabilité du fournisseur. Il appartient au fournisseur de s'assurer que les renseignements relatifs à son représentant sont exacts. Si un changement doit être apporté à ces renseignements, le fournisseur doit en informer le SSPC par courriel à l'adresse suivante :

TPSGC.SSPC-CPSS.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca

6.5.3 Renseignements du fournisseur dans le portail de SSPC

Les fournisseurs sont responsables de mettre à jour et de protéger leurs données de base dans le portail de SSPC.

Le Canada ne retardera pas l'attribution d'un contrat ni n'annulera toute invitation à soumissionner ou toute procédure de contrat subséquente en raison de l'incapacité du fournisseur à modifier ou à valider de tels renseignements, ou à accéder à ces derniers, ou en raison de toute déclaration voulant que ces renseignements aient été utilisés sans autorisation adéquate.

6.6 Utilisateurs désignés

Les utilisateurs désignés comprennent les ministères fédéraux, organismes ou sociétés d'État mentionnés dans les annexes I, I.1, II, III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, L.R.C. (1985), ch. F-11.

6.7 Occasion de qualification continue

Un avis sera affiché sur le Service électronique d'appels d'offres du gouvernement (SEAOG) pour la durée de l'arrangement en matière d'approvisionnement afin de permettre à de nouveaux fournisseurs de se qualifier et aux fournisseurs préqualifiés de se qualifier pour des volets et des catégories pour lesquels ils ne sont pas déjà qualifiés.

Le Canada se réserve le droit de procéder à l'évaluation des arrangements selon des cycles établis, au moins tous les trimestres. Les arrangements reçus au cours d'une année civile seront évalués conformément au calendrier ci-dessous. Le calendrier pourrait nécessiter une révision en raison d'exigences opérationnelles, auquel cas les fournisseurs en seront informés.

Périodes d'évaluation trimestrielles

Trimestre financier	Date de clôture	Heure de clôture de la sollicitation	Période d'évaluation
T1	30 juin	14 h, heure avancée de l'Est (HAE)	Du 1 ^{er} juillet au 30 septembre
T2	30 septembre	14 H HAE	Du 1 ^{er} octobre au 31 décembre
T3	3 janvier	14 h, heure normale de l'Est (HNE)	Du 4 janvier au 31 mars
T4	31 mars	14 H HAE	Du 1 ^{er} avril au 30 juin

6.8 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste :

- a) les articles de l'arrangement en matière d'approvisionnement;
- b) les conditions générales 2020 (2017-09-21), Conditions générales – arrangement en matière d'approvisionnement - biens ou services;
- c) l'arrangement du fournisseur daté du _____ (*insérer la date de l'arrangement*), (*si l'arrangement a été clarifié ou modifié, insérer au moment de l'émission de l'arrangement : « clarifié le _____ » ou « tel que modifié le _____ »*) (*insérer la ou les dates de la ou des clarifications ou modifications s'il y a lieu*).

6.9 Attestations et renseignements supplémentaires

6.9.1 Conformité

Le respect des attestations et de la documentation connexe fournie par le fournisseur est une condition d'attribution de l'arrangement en matière d'approvisionnement (AMA) et pourra faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant la durée de l'AMA et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au-delà de la période de l'AMA. En cas de manquement à toute déclaration de la part du fournisseur, à fournir la documentation connexe ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec l'arrangement comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier tout contrat subséquent pour défaut et de suspendre ou annuler l'AMA.

6.9.2 Rendement du fournisseur

Selon l'article 09 Suspension ou annulation de la qualification par le Canada, des conditions générales 2020, Conditions générales – arrangement en matière d'approvisionnement - biens ou services (2016- 04- 04), le Canada peut, en soumettant un avis écrit au fournisseur, suspendre ou annuler l'arrangement en matière d'approvisionnement.

Les arrangements en matière d'approvisionnement qui en résultent peuvent être assujettis au régime de gestion du rendement des fournisseurs, selon lequel certains éléments des travaux feront l'objet d'une évaluation du rendement. Le fournisseur peut être tenu de recueillir, de compiler et présenter les informations de rendement et sera évalué sur les aspects spécifiques de son rendement.

La DAMA et les arrangements en matière d'approvisionnement qui en découleront seront modifiés pour intégrer le régime de gestion du rendement des fournisseurs.

6.9.3 Adresse du bureau

Le fournisseur doit conserver une adresse physique qui n'est pas une case postale. Le fournisseur doit disposer d'un numéro de téléphone, d'une adresse courriel, d'un site Web d'entreprise et garantir un temps de réponse d'au plus quatre heures.

6.10 Lois applicables

L'arrangement en matière d'approvisionnement (AMA) et tout contrat découlant de l'AMA doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur en Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois. (ou insérer les autres provinces si indiqué dans l'arrangement).

6.11 Transition vers une solution d'achats électroniques (SAE)

Pendant la période de l'arrangement en matière d'approvisionnement, le Canada peut effectuer la transition vers une SAE afin de traiter et de gérer de façon plus efficace les contrats individuels pour certains ou pour l'ensemble des biens et des services applicables de l'arrangement en matière d'approvisionnement. Le Canada se réserve le droit, à sa propre discrétion, de rendre l'utilisation de la nouvelle solution d'achats électroniques obligatoire.

Le Canada accepte de fournir à l'offrant un préavis de trois mois afin de lui permettre d'adopter les mesures nécessaires en vue d'intégrer l'arrangement en matière d'approvisionnement à la SAE. Le préavis comprendra une trousse d'information détaillée décrivant les exigences, ainsi que les orientations et les appuis pertinents.

Si l'offrant décide de ne pas offrir les biens et les services dans le cadre de son arrangement en matière d'approvisionnement par l'intermédiaire de la Solution d'achats électroniques, l'arrangement en matière d'approvisionnement pourrait être mis de côté par le Canada.

Solicitation No. - N° de l'invitation
EN578-172870/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
20172870

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
002zn.EN578-172870

Buyer ID -Id de l'acheteur
002ZN
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

ANNEXE A – VOLETS ET CATÉGORIES

Les volets et les catégories pour lesquels le fournisseur est qualifiés, font partie intégrante de son arrangement en matière d'approvisionnement.

Ce qui suit est à des fins de démonstration seulement :

Base de paiement		Arrangement en matière d'approvisionnement		
Dénomination sociale : A System Test				
NEA : 739226520PG9999				
No de référence : 002-D				
Palier 0				
Région de la Capital Nationale (RCN)				
Volet 1 - Catégories de soutien administratif				
Catégorie				
1.1 Commis, bureau général				
1.2 Adjoint administratif, bureau général				
1.3 Adjoint de direction				
Volet 2 – Catégories de services opérationnels				
Catégorie				
2.1 Ouvrier général				
2.2 Aide de corps de métier				

	Débutant	Intermédiaire	Principal
Oui	Oui		
		Oui	
			Oui
			Oui

	Débutant	Intermédiaire	Principal
Oui	Oui		
		Oui	
			Oui
		Oui	Oui

ANNEXE B – CRITÈRES POUR VALIDER LE PROFIL DE FOURNISSEUR DIVERSIFIÉ

Contexte

L'équipe de SAT participe à un projet pilote visant à promouvoir une plus grande inclusion et des possibilités de participation des entreprises appartenant à des autochtones (y compris les entreprises enregistrées auprès du SAEA) et des entreprises appartenant à d'autres groupes sous-représentés (par exemple les, les femmes, personnes handicapées et minorités visibles) à participer aux marchés publics du gouvernement fédéral. Dans le système des SAT, les fournisseurs sous-représentés, auront l'occasion de s'auto-identifier, volontairement, lors de la soumission de leurs arrangements; ils seront référés à la section d'Attestation - Statut de fournisseur diversifié du Système des services professionnels centralisés (SSPC) pour vérifier leur profil. Aux fins du présent document, un fournisseur diversifié est le même que le sous-représenté tel que défini dans la DAMA de la SAT, section 2.6.

Les fournisseurs qui s'auto-identifient doivent se conformer aux définitions se trouvant au paragraphe 2.6, dans la partie 2 de la DAMA. Les fournisseurs diversifiés, s'engagent à fournir au Canada, dans un délai de deux jours ouvrables, les pièces justificatives que ce dernier pourra leur demander périodiquement, corroborant cette auto-identification. Ces preuves pourront être vérifiées pendant les heures normales de bureau par un représentant du Canada. Celui-ci pourra les consulter pour s'assurer du respect des exigences.

Validation du statut des fournisseurs :

- 1) Durant la période de validation, qui inclut des mises à jour trimestrielles, l'équipe des SAT examinera les formulaires d'auto-attestation remplis par le fournisseur et les identifiera en tant que fournisseur diversifié;
- 2) L'équipe des SAT effectuera des vérifications trimestrielles durant le cycle de vie des arrangements en matière d'approvisionnement afin de valider si les renseignements fournis sont exacts et de s'assurer que les fournisseurs satisfont aux exigences liées aux groupes diversifiés.

Conséquences

Les conséquences d'avoir fait une fausse déclaration dans les documents de la soumission concernant le statut de fournisseur diversifié, ou d'avoir cessé de satisfaire aux exigences peuvent inclure, entre autres, les conséquences suivantes :

- Suppression du statut de fournisseur diversifié dans le cadre de l'AMA;
- Annulation ou suspension de l'AMA;
- Résiliation de tout contrat attribué en vertu du statut de fournisseur diversifié dans le cadre de l'AMA.

Ce qu'il faut fournir pour valider le profil de fournisseur sous-représenté

Le fournisseur diversifié doit fournir des preuves acceptables que son entreprise est détenue ou dirigée (c.-à-d. exploitée ou contrôlée) à au moins 51% par l'un des quatre groupes sous-représentés mentionnés.

Les preuves acceptables pour valider le statut de fournisseur diversifié comprennent, sans toutefois s'y limiter, les suivantes:

<i>Entreprises appartenant à des Autochtones</i>	<i>Entreprises appartenant à des femmes</i>	<i>Entreprises appartenant à des personnes handicapées</i>	<i>Entreprises appartenant à une minorité visible</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Certification SAEA • Cartes d'identité comme les cartes de statut d'Autochtone • Lettres d'appui des chefs de bande ou des chefs tribaux • Passeport autochtone (p. ex. passeport Haudenosaunee) 	Documents officiels du gouvernement tels que : <ul style="list-style-type: none"> • passeport • permis de conduire • Documentation identifiant le changement de genre ou de nom pour déterminer l'identité de genre 	Documents médicaux tels que : <ul style="list-style-type: none"> • Note du médecin inscrit confirmant l'invalidité; • Permis de stationnement accessibles pour les personnes handicapées 	Documents photographiques gouvernementaux tels que : <ul style="list-style-type: none"> • Passeport • Permis de conduire pour déterminer que la personne n'est pas de race blanche ou n'a pas la peau blanche.
<i>Pièces justificatives applicables à tous les fournisseurs diversifiés</i>			
<ul style="list-style-type: none"> • Sources médiatiques vérifiées, comme des coupures de journaux, des articles en ligne examinés par des pairs (p. ex., des magazines ou des journaux en ligne) ou des segments télévisuels qui confirment le statut de fournisseur de la diversité. • Appartenance à d'autres organisations qui certifient le statut de fournisseur autochtone ou de la diversité ou certification existante de ces organisations (p. ex., Canadian Aboriginal and Minority Supplier Council [CAMSC]). • Lettres de recommandation de dirigeants communautaires, de centres culturels, d'organisations de bénévolat ou philanthropiques, ou de lieux de culte (p. ex., église ou mosquée). 			

Nombre de pièces justificatives à présenter

Aux fins du projet pilote, les fournisseurs devront fournir jusqu'à deux pièces justificatives en vue de vérifier leur statut de fournisseur diversifié. De plus, les fournisseurs peuvent être tenus périodiquement de soumettre à nouveau des preuves.

L'équipe des SAT ne conservera aucune information personnelle après la vérification du statut de fournisseurs diversifié.

Dans les cas où un fournisseur diversifié s'identifie à deux groupes sous-représentés ou plus (p. ex. si un fournisseur s'identifie comme une entreprise appartenant à des femmes et à des Autochtones), il doit quand même fournir deux pièces justificatives pour chaque groupe.

Quels éléments fournir comme preuve qu'une entreprise est détenue ou dirigée dans une proportion de 51 % par un fournisseur diversifié.

Sur demande, les fournisseurs devront fournir deux pièces justificatives pour démontrer qu'ils détiennent ou dirigent une entreprise. Voici quelques exemples de preuves acceptables :

- Règlements administratifs
- Documents de constitution en société
- Registre des actionnaires ou des membres
- Ententes de partenariat ou de coentreprise
- Enregistrement du nom commercial
- Accords bancaires
- Documents sur la gouvernance
- Baux ou contrats
- Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des comités de gestion
- Délégation de pouvoir pour la prise de décision globale

B. DEMANDE DE SOUMISSIONS

6.1 Documents de demande de soumissions

Le Canada utilisera les modèles de demande de soumissions en fonction de la valeur estimative et la complexité de la demande. Ces modèles sont disponibles à l'hyperlien suivant :

<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/sat-ths/index-fra.html>

La demande de soumissions comprendra, au minimum :

- a) les exigences relatives à la sécurité (incluant la LVERS applicable);
- b) une description complète des travaux à exécuter;
- c) le document [2003](#), Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels; OU le document [2004](#), Instructions uniformisées – biens ou services – besoins non concurrentiels;
- d) les instructions pour la préparation des soumissions;
- e) les instructions sur la présentation des soumissions (l'adresse pour la présentation des soumissions, la date et l'heure de clôture);
- f) les procédures d'évaluation et la méthode de sélection;
- g) la capacité financière (s'il y a lieu);
- h) les attestations, selon ce qui s'applique à l'évaluation des ressources (y compris le statut et la disponibilité);
- i) les conditions du contrat subséquent.

6.2 Processus de demande de soumissions

6.2.1 Des demandes de soumissions seront émises aux fournisseurs auxquels un arrangement en matière d'approvisionnement a été émis, pour des besoins spécifiques dans le cadre de l'AMA.

6.2.2 Dans le cadre du présent AMA, l'utilisateur désigné sera autorisé à émettre une demande de soumissions aux fournisseurs préqualifiés conformément aux règles suivantes :

	Non-concurrentiels	Méthode n° 1 concurrentiel	Méthode n° 2 concurrentiel
Limites financières contractuelles	25 k\$, frais de déplacement et taxes compris	400 k\$, frais de déplacement et taxes compris (ne s'applique pas à la méthodologie de sélection du choix sélectif) Limite d'une ressource par contrat	1 M\$, frais de déplacement et taxes compris (plus de 1 M\$ avec l'autorisation de SPAC) Plusieurs ressources possibles
Période du contrat	La durée du contrat ne doit pas dépasser 48 semaines sans l'approbation du responsable de l'arrangement en matière d'approvisionnement des SAT. Les prolongations ne doivent être demandées qu'après 40 semaines de travail et ne doivent pas dépasser 24 semaines pour une durée totale de contrat de 72 semaines.		

Critères d'évaluation en plus des critères obligatoires minimums pour la catégorie de l'AMA	Aucuns critères obligatoires supplémentaires.	Maximum de 2 autres critères obligatoires. Aucun critère coté ou atout permis.	Autres critères obligatoires, y compris les critères cotés autorisés.
Méthode de sélection	Source unique à un fournisseur, pourvu qu'il satisfasse aux critères obligatoires minimums pour la catégorie de l'AMA.	1. Proposition recevable au prix le plus bas 2. Méthode de sélection du choix sélectif * (voir les règles ci-dessous)	1. Proposition recevable au prix le plus bas 2. Plus haute note combinée obtenue pour le mérite technique et le prix 3. Critères cotés minimums 4. Toute autre option sauf la méthode de sélection du choix sélectif
Critères financiers pour la méthode de sélection du choix sélectif	S.O.	Plage médiane de 20 % en dessous à 20 % au-dessus du taux médian	S.O.
Liste de recherche des fournisseurs pré-qualifiés du SSPC (expire à l'émission de la DP)	L'utilisateur désigné sélectionne un fournisseur de la liste de recherche du SSPC	<ul style="list-style-type: none"> Le système choisit au hasard 5 fournisseurs diversifiés certifiés, 3 étant des fournisseurs à faible volume Le système génère 6 autres fournisseurs L'utilisateur désigné choisit 0 à 4 autres fournisseurs Voir les règles pour les coentreprises sous 6.2.3 ci-dessous. 	
Période de soumission	S.O.	1. Prix le plus bas 48 h 2. Méthode de sélection du choix sélectif 96 h	Choix due l'utilisateur désigné
Validité de la soumission	S.O.	15 jours civils	60 jours civils
Publication de l'avis de projet de marché (APM)	S.O.	S.O.	Pour les besoins supérieurs à 400 000 \$

*Méthode de sélection du choix sélectif

1. La technique de sélection du choix sélectif ne peut être employée que si :
 - la méthode 1 est utilisée;
 - la valeur du besoin est inférieure au seuil de l'ALEC. Se référer à : <https://www.cfta-alec.ca/marches-publics/seuils-des-marches-couverts/?lang=fr>
2. La méthode de sélection doit être indiquée dans la DP et ne peut pas être modifiée.
3. Une plage entre -20 % et +20 % du taux horaire total médian sera utilisée si 3 soumissions ou plus sont recevables selon les critères techniques obligatoires. Toute soumission en dehors de cette plage sera jugée non recevable.
4. Si seulement 2 soumissions sont recevables selon les critères techniques obligatoires, la soumission la plus élevée peut être sélectionnée si son prix est au plus 25 % plus élevé que celui de la soumission la moins élevée.
5. Les entrevues peuvent être administrées pour sélectionner la meilleure ressource parmi les soumissions répondant aux règles ci-dessus.
6. Si une seule soumission est recevable selon les critères techniques obligatoires, l'agent de négociation des contrats doit déterminer si la soumission représente une juste valeur marchande pour le Canada avant d'attribuer un contrat.
7. Au moins une des cinq justifications ci-dessous doit être utilisée pour choisir le soumissionnaire et la justification de la sélection doit être conservée dans le dossier à des fins de vérification.

Justifications pour la méthode de sélection du choix sélectif

- Formation spécialisée qui améliorera la qualité des services offerts.
 - Attestations supplémentaires qui amélioreront la qualité des services offerts.
 - Expérience supplémentaire qui améliorera la qualité des services offerts.
 - Connaissance des politiques ou procédures gouvernementales pertinentes qui améliorera la qualité des services offerts.
 - Meilleure connaissance d'une ou des deux langues officielles qui améliorera la qualité des services offerts.
8. Les fournisseurs qui n'ont pas été retenus doivent être informés des résultats et de la justification.

6.2.3 Création de la liste des soumissionnaires: Les utilisateurs désignés entreront les catégories souhaitées dans le portail électronique du SSPC et une liste de recherche des fournisseurs pré-qualifiés sera générée, tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessus.

Lorsqu'une coentreprise apparaît sur la liste des fournisseurs sélectionnés, les utilisateurs désignés doivent supprimer les individus membres d'une coentreprise s'ils apparaissent aussi sur la liste.

6.2.4 Émission de la demande de soumissions : les utilisateurs désignés enverront les demandes de soumissions directement par courriel aux fournisseurs de la liste de recherche du SSPC.

- 6.2.5 **Évaluation des soumissions** : Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble du besoin dans la demande de propositions incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.

Entrevue pour les ressources proposées

Pour la méthode de sélection du choix sélectif seulement, les utilisateurs désignés peuvent interroger les ressources proposées conformément aux règles pour la méthode de sélection du choix sélectif susmentionnées à 6.2.2.

Pour toutes les autres méthodes de sélection, les ressources ne peuvent être interrogées que pour valider que les renseignements soumis dans la réponse à la demande sont exacts.

Les fournisseurs ne doivent pas facturer le temps consacré aux entrevues et les entrevues téléphoniques sont encouragées.

- 6.2.6 **Méthode de sélection et émission des contrats** : Les utilisateurs désignés attribueront des contrats conformément à la méthode de sélection indiquée dans la demande de propositions. Tous les soumissionnaires seront informés des résultats de la demande.

C. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

6.1 Généralités

Les conditions de tout contrat attribué dans le cadre de l'arrangement en matière d'approvisionnement seront en conformité avec les clauses du contrat subséquent faisant partie de la demande de soumissions.

Le contrat comprendra, au minimum :

- a) les exigences relatives à la sécurité (incluant la LVERS applicable);
- b) l'énoncé des travaux;
- c) les clauses et conditions générales (y compris les conditions générales 2010B);
- d) la durée du contrat (max. 48 semaines consécutives);
- e) les responsables;
- f) le paiement;
- g) les instructions relatives à la facturation;
- h) les attestations et renseignements supplémentaires;
- i) les lois applicables;
- j) assurances;
- k) l'ordre de priorité des documents.

6.2 Fermeture des bureaux du gouvernement

Lorsque l'entrepreneur, son personnel, ses entrepreneurs ou ses mandants offrent des services dans les locaux du gouvernement conformément à un contrat, et que ces locaux ne sont plus accessibles parce qu'on a évacué ou fermé les bureaux du gouvernement, l'entrepreneur sera payé pas plus d'une (1) semaine de travail, aux taux indiqués dans le contrat, pourvu que l'entrepreneur soumette en même temps que sa facture une attestation, contresignée par la ressource affectée, précisant que :

- l'entrepreneur n'a reçu aucun autre paiement d'aucun autre client pendant la période de fermeture;
- la ressource concernée sera rémunérée au taux auquel elle aurait eu droit si les services avaient été fournis.

6.3 Ententes en matière de dotation

Des frais de transfert seront payables à l'entrepreneur par l'utilisateur désigné lorsque l'organisation à laquelle la ressource des SAT a été assignée pendant la période du contrat embauche la ressource, sans concurrence, sur une base temporaire ou pour une période déterminée ou indéterminée, avant la fin d'une période de 20 semaines mesurée à partir du début des services du contrat, sans égard pour les changements dans les fonctions.

Affectation de plus de 18 semaines jusqu'à un maximum de 20 semaines à partir du début des services : 2 %.

Affectation de plus de 16 semaines jusqu'à un maximum de 18 semaines à partir du début des services : 4 %.

Affectation de plus de 14 semaines jusqu'à un maximum de 16 semaines à partir du début des services : 6 %.

Affectation de plus de 12 semaines jusqu'à un maximum de 14 semaines à partir du début des services : 8 %.

Affectation de plus de 10 semaines jusqu'à un maximum de 12 semaines à partir du début des services : 10 %.

Affectation de plus de 8 semaines jusqu'à un maximum de 10 semaines à partir du début des services : 12 %.

Affectation de plus de 6 semaines jusqu'à un maximum de 8 semaines à partir du début des services : 14 %.

Affectation de plus de 4 semaines jusqu'à un maximum de 6 semaines à partir du début des services : 16 %.

Affectation de plus de 2 semaines jusqu'à un maximum de 4 semaines à partir du début des services : 18 %.

Affectation de plus de 0 semaine jusqu'à un maximum de 2 semaines à partir du début des services : 20 %.

Remarques :

L'organisation est définie comme une organisation d'un ministère, d'un organisme gouvernemental ou d'une société d'État supervisée par un directeur général ou l'équivalent. Lorsqu'il n'y a pas de DG ou de niveau équivalent, le prochain échelon le plus élevé s'applique.

Les frais de transfert s'appliquent que le contrat soit actif ou non (c.-à-d. résilié, expiré) au moment de l'embauche de la ressource par l'utilisateur désigné.

Les frais de transfert sont fondés sur le traitement annualisé offert à la ressource d'aide temporaire. Aux fins de la présente clause, le salaire annualisé offert à la ressource de SAT correspond au salaire de départ annuel du poste offert par le ministère à la ressource de SAT, en vigueur au moment de l'offre. Cela ne comprend pas les primes au rendement/incitatifs, les primes au bilinguisme, les augmentations de salaire à la suite des conventions collectives ou toute autre augmentation possible.

Par exemple, une ressource de SAT à qui l'on offre un emploi temporaire, de durée déterminée ou de durées indéterminées, débutant au niveau 1 de PG 2, aurait un salaire annualisé de 50 502 \$. Lorsque le poste est fondé sur un taux horaire, ce taux horaire serait annualisé, multiplié par 1 950 (7,5 heures par jour), et ensuite multiplié par le pourcentage des frais de transfert applicables (p. ex. 18,00 \$/heure x 1 950 heures = 35 100 \$, et si la ressource est embauchée au seuil des 5 semaines, 35 100 x 16 % = 5 616 de frais de transfert).

6.4 Avis de résiliation

Lorsqu'un contrat est résilié (sauf en cas de manquement) avant son expiration et que la durée estimée du contrat était de trois (3) mois ou plus, l'utilisateur désigné doit fournir à l'entrepreneur un avis écrit d'au moins sept (7) jours civils.

Si l'avis requis n'est pas envoyé, l'utilisateur désigné devra verser à l'entrepreneur une somme fondée sur 7,5 heures de travail par jour, aux taux facturés par l'entrepreneur pour chaque journée restante de la période de notification susmentionnée. Aucun avis écrit n'est exigé si le contrat vient à échéance de façon normale.

6.5 Heures supplémentaires

L'entrepreneur ne devra pas faire d'heures supplémentaires dans le cadre du contrat à moins d'avoir obtenu une autorisation préalable écrite de l'utilisateur désigné. Toutes les demandes de paiement doivent être accompagnées d'une copie de l'autorisation d'heures supplémentaires, y compris toute

prime à verser, et d'un rapport faisant état des détails exigés par le Canada en ce qui a trait aux heures supplémentaires effectuées conformément à cette autorisation.

Les heures supplémentaires sont régies par les lois provinciales et, par conséquent, elles sont calculées en fonction de l'endroit où les travaux sont exécutés.

- En Ontario, les heures supplémentaires sont payables pour les heures de travail dépassant quarante-quatre (44) heures par semaine.
- Au Québec, les heures supplémentaires sont payables pour les heures de travail dépassant quarante (40) heures par semaine.

6.6 Jours fériés

Lorsque les locaux d'un utilisateur désigné sont fermés en raison d'un jour férié, l'entrepreneur n'est pas payé pour cette journée et la ressource ne doit pas se présenter au travail.

Lorsque les locaux d'un utilisateur désigné sont ouverts, une journée habituellement considérée comme un jour férié, c'est à l'entrepreneur de décider s'il autorisera la ressource à travailler ou non. L'entrepreneur et l'utilisateur désigné devraient s'entendre à ce sujet avant le jour férié en question.

6.7 Remplacement de personnes précises

- 1) Si des personnes précises sont identifiées dans le contrat pour exécuter les travaux, l'entrepreneur doit fournir les services de ces personnes, sauf s'il n'est pas en mesure de le faire pour des motifs indépendants de sa volonté.
- 2) Si l'entrepreneur n'est pas en mesure de fournir les services de toute personne désignée identifiée dans le contrat, il doit fournir les services d'un remplaçant qui possède des qualifications et une expérience égales ou supérieures à celles de la personne figurant au contrat. Le remplaçant doit être acceptable pour le Canada.
- 3) L'entrepreneur doit, le plus tôt possible, aviser l'autorité contractante du motif du remplacement de la personne et fournir :
 - a) le nom du remplaçant proposé ainsi que ses compétences et son expérience;
 - b) la preuve que le remplaçant proposé possède la cote de sécurité exigée accordée par le Canada, s'il y a lieu.
- 4) L'entrepreneur ne doit en aucun cas permettre l'exécution des travaux par des remplaçants non autorisés. L'autorité contractante peut ordonner qu'un remplaçant cesse d'exécuter les travaux. L'entrepreneur doit alors se conformer immédiatement à cet ordre et retenir les services d'un autre remplaçant conformément au paragraphe 2. Le fait que l'autorité contractante n'ordonne pas qu'un remplaçant cesse d'exécuter les travaux n'a pas pour effet de relever l'entrepreneur de son obligation de satisfaire aux exigences du contrat.

6.8 Protocole d'identification pour les entrepreneurs et les ressources

L'entrepreneur doit s'assurer que l'ensemble de ses ressources, représentants ou sous-traitants respectent les exigences d'auto-identification suivantes :

- a. les ressources de l'entrepreneur qui assistent à une réunion du gouvernement du Canada

(dans ses locaux ou à l'extérieur) doivent s'identifier comme ressource de l'entrepreneur avant le début de la réunion pour garantir que tous les participants soient informés que le représentant n'est pas un employé de l'État;

- b. pendant l'exécution de tout travail sur un site du gouvernement du Canada, chaque ressource de l'entrepreneur doit être clairement et en tout temps identifiée comme étant une ressource de l'entrepreneur; et
- c. si une ressource de l'entrepreneur doit utiliser le système de courriel du gouvernement du Canada dans le cadre de l'exécution des travaux, il doit clairement s'identifier comme étant une ressource de l'entrepreneur, notamment dans le bloc de signature de tous les messages électroniques qu'il enverra ainsi que dans la section « Propriétés ». De plus, ce protocole d'identification doit être utilisé pour toute autre correspondance, communication et documentation.

Si le Canada détermine que la ressource de l'entrepreneur ou l'entrepreneur a contrevenu à n'importe laquelle de ses obligations en vertu de la présente clause, l'entrepreneur doit, à la réception d'un avis écrit du Canada, présenter un plan d'action écrit décrivant les mesures qui seront prises pour éviter que le problème se produise de nouveau. L'entrepreneur aura deux (2) jours ouvrables pour présenter le plan d'action au client ou à l'autorité contractante, et dix (10) jours ouvrables pour corriger la source du problème. En plus de tous ses autres droits dans le cadre du contrat, le Canada peut résilier le contrat pour manquement si l'entrepreneur ne respecte pas les mesures correctives décrites ci-dessus.

6.9 Gestion du rendement des fournisseurs

Tout contrat subséquent attribué en vertu de l'arrangement en matière d'approvisionnement peut être assujéti à la politique de gestion du rendement des fournisseurs, selon lequel des éléments spécifiques des travaux feront l'objet d'une évaluation du rendement. L'entrepreneur peut être tenu de recueillir, de compiler et de présenter des informations sur le rendement et sera évalué sur des aspects spécifiques de son rendement.

PIÈCE JOINTE A – INSTRUCTIONS POUR LA SOUMISSION PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Instructions étape par étape sur la façon de présenter un arrangement dans le cadre des Services d'aide temporaires (SAT) par le biais de la composante de collecte des données (CCD) du Système des services professionnels centralisés (SSPC).

L'information figurant dans chacune des saisies d'écran est fournie à titre d'exemple uniquement et ne constitue pas une instruction directe sur la façon de soumettre les données à TPSGC.

A. Ouverture de session dans le Module fournisseur du SSPC

1. Ouvrez une session dans le portail électronique du SSPC à l'aide du nom d'utilisateur et du mot de passe fournis, au moment de l'inscription, en accédant à l'hyperlien suivant :

<https://sspc-fournisseur-cpss-supplier.tpsgc-pwgsc.gc.ca/Indiquerouvertureession-ShowLogin-fra.action>

2. Une fois la session ouverte, cliquez sur le lien « Tableau de bord de la demande de soumissions », dans le menu de gauche.
3. Dans la page Tableau de bord de la demande de soumissions, cliquez sur le numéro de demande de soumissions correspondant.
4. Vous accédez ainsi au modèle de réponse en ligne des SAT qui doit être rempli pour faire une soumission en vue d'un arrangement.

B. Modèle de réponse en ligne des SAT – Page d'accueil

Remarque : Vous pouvez sauvegarder le modèle de réponse n'importe quand en cliquant sur le bouton « Sauvegarder la réponse », au bas de la page d'accueil, vous permettant ainsi d'y accéder en tout temps avant la date et l'heure de clôture pour finir de le remplir.

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
www.tpsgc.gc.ca

English | **Accueil** | **Contactez-nous** | **Aide** | **Recherche** | **Canada.ca**

Accueil > Achats et ventes > SSPC - Fournisseur > Tableau de bord de la demande de soumissions > Réponse du fournisseur - Accueil

Réponse du fournisseur - Accueil

EN578-172870

i Veuillez vous assurer d'avoir enregistré / mis à jour chaque section de votre réponse avant de quitter cette section en particulier après la modification de votre réponse.

Personnes-ressources désignées

À titre de principale personne-ressource, vous pouvez désigner jusqu'à deux autres personnes comme personnes-ressources qui pourront saisir et modifier les données de cette réponse.

Pour désigner une personne-ressource affectée à la présente demande de soumissions, faites un choix à partir du menu déroulant.

Pour ajouter une personne-ressource, cliquez sur '[Ajouter Personnes-ressources désignées](#)'.

Remarque importante : Seule la principale personne-ressource peut soumettre une réponse.

Première personne-ressource :

Deuxième personne-ressource :

[Ajouter un contact désigné](#)

Attestation de droits acquis

Cet élément est traité à la section "Attestations".

Sections

Seule la principale personne-ressource peut soumettre une réponse.

Pour soumettre une nouvelle réponse ou pour en mettre une à jour, vous devez remplir les sections ci-dessous. Toutes les sections doivent être terminées afin de pouvoir envoyer la réponse en cliquant sur le bouton Soumettre la réponse ci-dessous. Il est suggéré que toutes les sections soient complétées dans l'ordre qu'elles apparaissent.

Remarque importante : En cliquant sur le bouton Sauvegarder la réponse, vous ne soumettez pas la réponse à TPSGC.

Tables des matières	État
Renseignements concernant l'entreprise	<input type="text" value="Aucun progrès"/>
Renseignements Régionale	<input type="text" value="Aucun progrès"/>
Critères obliqatoires	<input type="text" value="Aucun progrès"/>
Attestations	<input type="text" value="Aucun progrès"/>
Gamme de services pour l'arrangement en matière d'approvisionnement	<input type="text" value="Aucun progrès"/>

La demande de soumissions ferme le **2018-11-30 02h00 ET**

Dernière soumission exportée par l'utilisateur L'utilisateur n'a pas encore exporté la soumission
[Voir/Exporter l'ébauche actuelle \(courante\)](#)

C. Personnes-ressources désignées

1. La principale personne-ressource du fournisseur peut désigner jusqu'à deux autres personnes qui peuvent entrer et modifier les données fournies dans la soumission, mais seule la principale personne-ressource du fournisseur peut soumettre la réponse.
2. Pour désigner une personne-ressource, sélectionnez une personne-ressource saisie précédemment dans le menu déroulant ou cliquez sur le lien « Ajouter un contact désigné » afin de créer une nouvelle personne-ressource.
3. Après avoir choisi la personne-ressource, cliquez sur le bouton « Sauvegarder des contacts désignés ».
4. Les personnes-ressources désignées reçoivent automatiquement leurs justificatifs.

D. Renseignements concernant l'entreprise

La section « Renseignement concernant l'entreprise » offre un aperçu de l'information que contient votre profil de fournisseur dans le portail du SSPC. Cette information doit être identique à celle indiquée dans votre profil du système Données d'inscription des fournisseurs (DIF) et à celle donnée à la Direction de la sécurité industrielle canadienne (DSIC). Si des renseignements sont erronés dans le portail du SSPC, veuillez communiquer avec SAT (TPSGC.DGASAT-ABTHS.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca).

1. Cliquez sur « Renseignements concernant l'entreprise ».

Renseignements concernant l'entreprise EN578-172870/A

 Veuillez vous assurer d'avoir enregistré / mis à jour chaque section de votre réponse avant de quitter cette section en particulier après la modification de votre réponse.

Les données qui apparaissent sous 'Renseignements concernant l'entreprise' sont les données que renferme votre profil de fournisseur dans le SSPC. Vous devez cliquer [modifier votre profil de fournisseur](#) pour y apporter des changements.

Renseignements concernant l'entreprise

Dénomination sociale :	Testing - Supplier's Legal Name
Nom opérationnel du fournisseur :	
Numéro d'entreprise approvisionnement :	111222333PG6911
Ligne 2 adresse :	Adresse :
Ville :	Ottawa
Province / état / Territoire :	Ontario
Code postal :	
Pays :	Canada
Téléphone :	
Ext. :	
Télécopieur :	
Site :	

Quelle est la nature juridique de l'entreprise?
---- Veuillez choisir --- ▼

Quelles lois provinciales/territoriales applicables gouverneront cette demande de soumissions et tout marché en découlant? Remarque : La province de l'Ontario est sélectionnée par défaut.
Ontario ▼

2. Au besoin, modifiez votre profil de fournisseur.
3. Toutes les lignes doivent être complétées sauf "Ext" et "Télécopieur"
4. Indiquez la dénomination sociale de votre entreprise.
5. Précisez la province ou le territoire dont les lois applicables régiront cette demande et les marchés qui pourraient être attribués dans le cadre de celle-ci.
6. Cliquez sur « Sauvegarder ».
7. Si le statut juridique de votre entreprise est une « coentreprise », le système devrait vous faire passer à une page où vous devrez introduire des renseignements sur chacun des membres de la coentreprise. Si la coentreprise est une coentreprise autochtone des SAEA, le responsable de la coentreprise (représentant) doit être un fournisseur diversifié ou autochtone des SAEA. Une fois que les renseignements relatifs à tous les membres de la coentreprise ont été introduits, cliquez sur le bouton « Sauvegarder ».

Membres d'une coentreprise

EN578-172870

i Veuillez vous assurer d'avoir enregistré / mis à jour chaque section de votre réponse avant de quitter cette section en particulier après la modification de votre réponse.

Saisissez les données sur le membre de la coentreprise's ci-dessous, et cliquez sur 'Sauvegarder'. Le membre de la coentreprise apparaîtra dans le tableau ci-dessous.

Membre d'une coentreprise

* Les champs marqués d'un astérisque sont obligatoires.

* Dénomination sociale :

Nom opérationnel du fournisseur :

* NEA (#####PG####):

Quelle est la nature juridique de l'entreprise? ---- Veuillez choisir ---

Chef de la coentreprise

Sauvegarder

[Renseignements concernant l'entreprise](#)
[Retourner à la page d'accueil de la réponse](#)

8. Cliquez sur « Retourner à la page d'accueil de la réponse ».

E. Renseignements régionale

1. Services offerts aux régions et régions métropolitaines

Étant donné que cet arrangement en matière d'approvisionnement ne couvre que la région de la capitale nationale, cochez la case à côté et cliquez sur « Mettre à jour ».

Renseignements Régionale EN578-172870

 Veuillez vous assurer d'avoir enregistré / mis à jour chaque section de votre réponse avant de quitter cette section en particulier après la modification de votre réponse.

Veillez choisir les régions/régions métropolitaines dans lesquelles vous souhaitez offrir des services, puis cliquer sur 'Mettre à jour'.

La page sera actualisée. Vous devez ensuite faire défiler vers le bas pour remplir les sections sur les coordonnées de la personne-ressource de la région/zone métropolitaine, les bureaux locaux et les préférences linguistiques ci-dessous.

Sélection de régions/régions métropolitaines

Choisir toutes les régions et zones métropolitaines

Région / zone métropolitaine	AA
Région de la Capital Nationale (RCN)	
Région de la Capital Nationale (RCN)	<input checked="" type="checkbox"/>

[⏪ Retourner à la page d'accueil de la réponse](#)

2. Renseignements concernant les personnes-ressources régionales

Les renseignements concernant cette personne-ressource seront mis à la disposition des utilisateurs désignés une fois l'arrangement en matière d'approvisionnement attribué.

Sélectionnez un nom dans le menu déroulant ou cliquez sur « Ajouter une personne-ressource régionale ».

Lorsque cette étape est terminée, cliquez sur « Mettre à jour ».

3. Bureaux locaux

Il n'est pas obligatoire de remplir cette section.

4. Préférences linguistiques en

matière de communications avec les clients.

Sélectionnez une préférence linguistique dans le menu déroulant. La préférence linguistique apparaîtra dans un résultat de recherche d'un utilisateur désigné.

5. Cliquez sur « Mettre à jour ».

6. Cliquez sur « Retourner à la page d'accueil de la réponse ».

Renseignements concernant des personnes-ressource

Choisissez une personne-ressource à partir du menu déroulant ou cliquez sur '[Ajouter une personne-ressource régionale](#)' pour ajouter une nouvelle personne-ressource.

Remarque importante : Le nom qui apparaît dans le menu déroulant est la personne-ressource qui recevra les demandes de propositions ou les demandes de disponibilité. C'est la principale personne-ressource du fournisseur qui s'assure de maintenir ces données à jour.

Régions / zone métropolitaine	Personne-ressource
Région de la Capital Nationale (RCN)	--- Veuillez choisir---

[Ajouter une personne-ressource régionale](#) Mettre à jour

Bureaux locaux

Les bureaux locaux s'appliquent uniquement aux régions métropolitaines. Faites un choix à partir du menu déroulant ou cliquez sur '[Ajouter un nouveau bureau local](#)' pour ajouter un bureau local. Les bureaux locaux ajoutés apparaîtront ensuite dans le menu déroulant aux fins de la sélection. Une fois que vous avez terminé, cliquez sur Mettre à jour.

Remarque : Il n'est pas obligatoire d'avoir un bureau local.

Région métropolitaine	Nom du bureau
Région de la Capital Nationale (RCN)	--- Veuillez choisir---

[Ajouter un nouveau bureau local](#) Mettre à jour

Préférences linguistiques en matière de communication avec les clients

Veillez indiquer les préférences linguistiques pour chaque région/zone métropolitaine et cliquez « Mise à jour ». La langue préférée que vous choisirez pourrait être utilisée par les ministères clients pour envoyer des demandes de soumissions à votre entreprise dans la langue de votre choix. À la suite d'une évaluation et de l'attribution d'un contrat, vous aurez l'option de modifier les préférences linguistiques en tout temps au moyen du portail en ligne du Système des services professionnels centralisés (SSPC).

Fournisseurs existants : les valeurs ci-après ont déjà été indiquées à partir des renseignements de votre soumission précédente. Veillez mettre à jour les renseignements pertinents de votre [profil de fournisseur](#) pour que les préférences linguistiques entrent en vigueur immédiatement.

Remarque : Toute modification à la préférence linguistique pendant un processus de demande de propositions (DP) pourrait aussi être communiquée au ministère client directement, ce qui pourrait contribuer ou non à prolonger le processus en question.

Région/zone métropolitaine	Préférence
Région de la Capital Nationale (RCN)	Pas de préférence

Mettre à jour

[Retourner à la page d'accueil de la réponse](#)

F. Critères obligatoires

Voici les critères obligatoires :

- i. l'information sur les volets (ce qui comprend le choix des catégories);
- ii. le nombre de mois en affaires.

Critères obligatoires

EN578-172870

 Veuillez vous assurer d'avoir enregistré / mis à jour chaque section de votre réponse avant de quitter cette section en particulier après la modification de votre réponse.

Critères obligatoires
Information sur les volets
Nombre de mois en affaires

 [Retourner à la page d'accueil de la réponse](#)

i. Information sur les volets

1. Cliquez sur « Information sur les volets » afin de choisir les volets et les catégories que vous souhaitez offrir.

Instructions

Les fournisseurs doivent lire les critères techniques obligatoires O2 et O3 de la partie 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION, de la DAMA pour des SAT.

La description complète des volets et catégories se trouvent sur le **site Web des SAT** à : <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/sat-ths/index-fra.html>

Les fournisseurs de SAT actuels des catégories de droits acquis peuvent consulter les « droits acquis volets référence » du document sur le **site Web des SAT** à : <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/sat-ths/index-fra.html>

1 Catégories de soutien administratif

état :

2. Catégories de services opérationnels

état :

 [Retourner aux critères obligatoires](#)

 [Retourner à la page d'accueil de la réponse](#)

2. Indiquez les volets que vous souhaitez offrir en faisant un choix parmi les options de la liste déroulante :

- « **Actuellement offert** » = Les fournisseurs actuels des SAT qui présentent des catégories pour des droits acquis dans le cadre du nouveau volet choisiront cette option. L'équipe des SAT aura fourni aux fournisseurs leurs nouveaux volets, mais un renvoi à partir d'anciennes catégories/d'anciens volets pourra également être accessible dans la section « Document de référence sur les volets de droits acquis » sur le site web des SAT au : <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/sat-ths/index-fra.html>.
- « **Récemment offert** » s'applique aux fournisseurs, existants et nouveaux, qui souhaitent ajouter ce volet dans leur soumission.
- « **Non offert** » s'applique aux fournisseurs qui n'offriront pas de catégorie dans ce volet.

3. Une fois terminé, cliquez sur « Sauvegarder ».

4. Le contenu de la page s'actualise, et les liens « Voir les catégories... » y sont maintenant disponibles pour tous les volets offerts.

Instructions

Les fournisseurs doivent lire les critères techniques obligatoires O2 et O3 de la partie 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION, de la DAMA pour des SAT.

La description complète des volets et catégories se trouvent sur le **site Web des SAT** à : <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/sat-ths/index-fra.html>

Les fournisseurs de SAT actuels des catégories de droits acquis peuvent consulter les « droits acquis volets référence » du document sur le **site Web des SAT** à : <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/sat-ths/index-fra.html>

1 Catégories de soutien administratif

état : [Voir les catégories pour 1 Catégories de soutien administratif](#)

2. Catégories de services opérationnels

état :

⏪ [Retourner aux critères obligatoires](#)

⏪ [Retourner à la page d'accueil de la réponse](#)

5. Cliquez sur « Voir les catégories... » afin de voir les catégories pour ce volet.

6. Indiquez le « statut » de chaque catégorie au moyen du menu déroulant.

Les options disponibles dans les menus déroulants varieront selon qu'il s'agit de l'option « Récemment offert » ou « Actuellement offert ».

Pour les volets ACTUELLEMENT OFFERTS (pour les fournisseurs actuels des SAT), les seules options à utiliser pour chaque catégorie sont les suivantes :

- « **Récemment validé** » s'applique aux catégories pour lesquelles des renvois sont fournis. Cette sélection doit également être utilisée pour toutes les autres catégories dans le volet pourvu qu'au moins 3 catégories soient actuellement ou récemment validées avec des renvois.

- « **Actuellement validé** » s'applique à toutes les catégories pour lesquelles un fournisseur actuel des SAT est qualifié (toutes les catégories bénéficiant de droits acquis).
- « **Non offert** » s'applique aux catégories qui ne sont pas validées et lorsque moins de 3 catégories sont validées dans le volet. Il n'y a aucune intention de fournir ces catégories.

Pour les volets RÉCEMMENT OFFERTS, les seules options à utiliser pour chaque catégorie sont les suivantes :

- « **Récemment validé** » s'applique aux catégories pour lesquelles des renvois sont fournis. Cette sélection doit également être utilisée pour toutes les autres catégories dans le volet pourvu qu'au moins 3 catégories soient actuellement ou récemment validées avec des renvois.
- « **Non offert** » s'applique aux catégories qui ne sont pas validées et lorsque moins de 3 catégories sont validées dans le volet. Il n'y a aucune intention de fournir ces catégories.

7. Une fois que vous aurez entré le statut de toutes les catégories, cliquez sur « Sauvegarder » et la page s'actualisera.
8. Cliquez sur « Retourner aux volets ».
9. Répétez les étapes ci-dessus pour chaque volet et catégorie.
10. Cliquez sur « Retourner aux critères obligatoires ».

Cliquez sur « Sauvegarder » une fois que toutes les sélections ont été effectuées.

Volet : 1 Catégories de soutien administratif

Instructions - Général

Les fournisseurs doivent lire les critères techniques obligatoires O2 et O3 de la partie 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION, de la DAMA pour des SAT. [Cacher](#)

La description complète des volets et catégories se trouvent sur le [site Web des SAT](http://www.tpsqc-pwgsc.gc.ca/app-acq/sat-ths/index-fra.html) à :

Les fournisseurs de SAT actuels des catégories de droits acquis peuvent consulter les « droits acquis volets référence » du document sur le [site Web des SAT](http://www.tpsqc-pwgsc.gc.ca/app-acq/sat-ths/index-fra.html) à :

Catégorie	état
1.1 Catégories de services opérationnels	Récemment validée
1.2 Adjoint administratif, bureau général	Récemment validée
1.3 Adjoint de direction	Non offerte

Sauvegarder

[Retourner aux volets](#)
[Retourner à la page d'accueil de la réponse](#)

ii. Nombre de mois en affaires

1. Cliquez sur « Nombre de mois en affaires ».
2. Saisissez la date de création de votre entreprise. Dans le cas d'une coentreprise, saisissez la date de création de la coentreprise. Le nombre de mois de chaque membre de la coentreprise doit se situer à au moins 24 mois.
3. Étant donné que les SAT n'ont plus de soumission papier, « S/O » peut être saisi dans le champ «Référence de page».
4. Cliquez sur « Sauvegarder ».
5. Cliquez sur « Retourner à la page d'accueil de la réponse »

Nombre de mois en affaires

EN578-172870

i Veuillez vous assurer d'avoir enregistré / mis à jour chaque section de votre réponse avant de quitter cette section en particulier après la modification de votre réponse.

Instructions

À la demande de l'équipe responsable des SAT, les fournisseurs doivent fournir des documents comme preuve (lettres de constitution, des déclarations de revenus, etc.).
Les fournisseurs de SAT actuels ne sera pas tenu de fournir une preuve.

Renseignements fournisseur

Veillez saisir la date de création et le numéro de référence pour chacun des principaux fournisseurs. Si la référence de la page est inconnu à ce moment veuillez indiquer "INCONNU" dans le champ en question.

Établi le (AAAA-MM-JJ) :

Référence de page :

[Retourner aux critères obligatoires](#)
[Retourner à la page d'accueil de la réponse](#)

G. Attestations

Cliquez sur « Attestations » afin de visualiser les attestations suivantes :

Attestations

EN578-172870/

 Veuillez vous assurer d'avoir enregistré / mis à jour chaque section de votre réponse avant de quitter cette section en particulier après la modification de votre réponse.

Veillez cliquer sur chaque lien sous Attestations pour remplir cette section.

Attestations
Sécurité
Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi
Anciens fonctionnaires
Fournisseur autochtone
Attestation des droits acquis
Programme de réduction des effectifs
Dispositions relatives à l'intégrité - renseignements connexes
Parrainage en matière de sécurité
Attestation - Déclaration du fournisseur
Statut de fournisseur diversifié

 [Retourner à la page d'accueil de la réponse](#)

1. Sécurité

- Cliquez sur « Sécurité ».
- Indiquez la cote de sécurité la plus élevée actuellement détenue par votre entreprise. Il s'agit de la cote de l'entreprise, et non d'une autorisation de sécurité individuelle. *(Si vous n'êtes pas certain de la cote de sécurité de votre entreprise, communiquez avec le centre d'appels du Secteur de la sécurité industrielle, au 1-866-368-4646 ou à ssi-iss@tpsgc-pwgsc.gc.ca.*
- Cliquez sur « Sauvegarder ».
- Cliquez sur « Retourner aux attestations ».
- Si la nature de votre société est celle d'une coentreprise – indiquez la cote de sécurité la plus élevée de tous les membres.

Sécurité

EN578-172870

 Veuillez vous assurer d'avoir enregistré / mis à jour chaque section de votre réponse avant de quitter cette section en particulier après la modification de votre réponse.

Veillez indiquer la cote de sécurité la plus élevée actuellement détenue à partir des sélections déroulantes ci-dessous, puis cliquer sur le bouton "Sauvegarder".

ME, YOU in Joint Venture

Cote de sécurité VOD/ASI	<input type="text" value="Aucun"/>
Cote de sécurité de l'OTAN	<input type="text" value="Aucun"/>
Protection des documents Protégé/Classifié	<input type="text" value="Aucun"/>
Autorisation de détenir Protection des documents de l'OTAN	<input type="text" value="Aucun"/>
NO de dossier DSIC	<input type="text"/>

 [Retourner aux attestations](#)
 [Retourner à la page d'accueil de la réponse](#)

2. Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi

Cette attestation ne s'applique plus et n'a pas besoin d'être complétée.

3. Ancien fonctionnaire

- i. Cliquez sur « Ancien fonctionnaire ».
- ii. Indiquez si le fournisseur est ou non un ancien fonctionnaire qui touche une pension.
- iii. Si la réponse est Oui, inscrivez le nom du fonctionnaire, la date à laquelle a pris fin son emploi et une brève explication.
- iv. Cliquez sur « Sauvgarder ».
- v. Cliquez sur « Retourner aux attestations ».

Anciens fonctionnaires

EN578-172870

i Veuillez vous assurer d'avoir enregistré / mis à jour chaque section de votre réponse avant de quitter cette section en particulier après la modification de votre réponse.

* Les champs marqués d'un astérisque sont obligatoires.

Si répondez Oui à la question « Le fournisseur est-il un ancien fonctionnaire qui perçoit une pension? », vous devez remplir les champs « Nom de l'ancien fonctionnaire », « Date de cessation (AAAA-MM-JJ) » et « Explication ».

Le fournisseur est-il un ancien fonctionnaire qui perçoit une pension?*

Nom de l'ancien fonctionnaire

Date de cessation (AAAA-MM-JJ) :

Explication :

[Retourner aux attestations](#)

[Retourner à la page d'accueil de la réponse](#)

4. Fournisseur autochtone des SAEA

- i. Cliquez sur « Fournisseur autochtone ».
- ii. Indiquez si vous souhaitez ou non vous déclarer à titre de fournisseur autochtone.
- iii. Si la réponse est oui, entrez une valeur au titre de la « nature juridique » et du « nombre d'employés ».
- iv. Une coentreprise autochtone doit inclure au moins un fournisseur autochtone avec attestation.
- v. Cliquez sur « Sauvegarder ».
- vi. Cliquez sur « Retourner aux attestations ».

Fournisseur autochtone

EN578-172870

i Veuillez vous assurer d'avoir enregistré / mis à jour chaque section de votre réponse avant de quitter cette section en particulier après la modification de votre réponse.

* Les champs marqués d'un astérisque sont obligatoires.

Si vous répondez Oui à la question « Désirez-vous être désigné comme un fournisseur autochtone? », vous devez remplir les champs « Nature juridique » et « Nombre d'employés ».

Désirez-vous être désigné comme un fournisseur autochtone?*

Nature juridique

Nombre d'employés

[Retourner aux attestations](#)

[Retourner à la page d'accueil de la réponse](#)

5. Attestation de droits acquis

Si vous ne détenez pas actuellement d'offre à commandes ou d'arrangement en matière d'approvisionnement dans le cadre des SAT, cette attestation ne s'applique pas à votre cas et peut être laissée en blanc.

- i. Cliquez sur « Attestations de droits acquis »
- ii. Indiquez si le fournisseur est d'accord avec la déclaration.
- iii. Cliquez sur « Sauvegarder ».
- iv. Cliquez sur « Retourner aux attestations ».

Attestation des droits acquis

EN578-172870

 Veuillez vous assurer d'avoir enregistré / mis à jour chaque section de votre réponse avant de quitter cette section en particulier après la modification de votre réponse.

* Les champs marqués d'un astérisque sont obligatoires.

Instructions

Cette attestation s'applique uniquement aux fournisseurs de SAT existants qui souhaitent conserver leurs informations dans leur soumission actuelle.

En choisissant « J'accepte », le soumissionnaire atteste que, sur demande, il fournira par courriel « l'attestation de droits acquis » dûment remplie de la Pièce jointe B de la DAMA de SAT.

J'accepte l'énoncé ci-dessus.

[Retourner aux attestations](#)
[Retourner à la page d'accueil de la réponse](#)

6. Programmes de réduction des effectifs

- i. Cliquez sur « Programmes de réduction des effectifs ».
- ii. Indiquez si le fournisseur a ou non reçu un paiement forfaitaire à titre d'ancien fonctionnaire, aux termes d'un programme de réduction des effectifs.
- iii. Si la réponse est oui, remplissez les autres champs.
- iv. Cliquez sur « Sauvegarder ».
- v. Cliquez sur « Retourner aux attestations ».

Programme de réduction des effectifs

EN578-172870

 Veuillez vous assurer d'avoir enregistré / mis à jour chaque section de votre réponse avant de quitter cette section en particulier après la modification de votre réponse.

* Les champs marqués d'un astérisque sont obligatoires.

Si répondez Oui à la question « Est-ce que le soumissionnaire est un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire en vertu des dispositions d'un programme de réduction des effectifs? », vous devez répondre à toutes les questions suivantes.

Est-ce que le soumissionnaire est un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire en vertu des dispositions d'un programme de réduction des effectifs?*

Nom de l'ancien fonctionnaire :

Conditions de l'incitatif versé sous forme de paiement forfaitaire :

Date de cessation d'emploi (AAAA-MM-JJ) :

Montant du paiement forfaitaire

Taux de rémunération qui a servi au calcul du paiement forfaitaire

Date de début de la période du paiement forfaitaire (AAAA-MM-JJ) :

Date de fin de la période du paiement forfaitaire (AAAA-MM-JJ) :

Nombre de semaines visées par le paiement forfaitaire :

Les détails du contrat

Veuillez entrer un numéro de contrat et une valeur pour chaque contrat visé par le Programme de compression du personnel

#	Numéro de marché	Montant du marché (frais professionnels)
1	Numéro du contrat <input type="text"/>	Montant du marché : <input type="text"/>

[Retourner aux attestations](#)
[Retourner à la page d'accueil de la réponse](#)

7. Dispositions relatives à l'intégrité – Renseignements connexes

- Cliquez sur « Dispositions relatives à l'intégrité – Renseignements connexes ».
- Indiquez si le fournisseur est d'accord ou non avec la déclaration.
- Cliquez sur « Sauvegarder ».
- Cliquez sur « Retourner aux attestations ».

Dispositions relatives à l'intégrité - renseignements connexes

EN578-172870/A

i Veuillez vous assurer d'avoir enregistré / mis à jour chaque section de votre réponse avant de quitter cette section en particulier après la modification de votre réponse.

* Les champs marqués d'un astérisque sont obligatoires.

Instructions

Dispositions relatives à l'intégrité - renseignements connexes

En choisissant « J'accepte l'énoncé ci-dessus », le soumissionnaire atteste que ses sociétés affiliées et lui-même se conforment entièrement à la clause sur les dispositions relatives à l'intégrité détaillées tout au long de cette présente demande de soumissions.

J'accepte l'énoncé ci-dessus.

Sauvegarder

[Retourner aux attestations](#)
[Retourner à la page d'accueil de la réponse](#)

8. Parrainage en matière de sécurité

Les fournisseurs qui souhaitent obtenir leur première attestation de vérification d'organisation désignée (VOD) ou ceux qui veulent augmenter leur cote de sécurité doivent remplir cette attestation.

De plus, si un parrainage est nécessaire, on recommande de communiquer avec SAT (TPSGC.DGASAT-ABTHS.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca) le plus tôt possible.

- Cliquez sur « Parrainage en matière de sécurité ».
- Indiquez si le fournisseur a ou non besoin d'un parrainage en matière de sécurité.
- Si la réponse est Oui, précisez la nature des vérifications de sécurité qui s'avèrent nécessaires.
- Cliquez sur « Sauvegarder ».
- Cliquez sur « Retourner aux attestations ».
- Si le fournisseur est une coentreprise, précisez la nécessité d'un parrainage pour chacun de ses membres, le cas échéant.

Parrainage en matière de sécurité

EN578-172870

Le fournisseur a-t-il besoin d'un parrainage en matière de sécurité?*

Cote de sécurité demandée

Veuillez sélectionner la cote de sécurité pour laquelle vous avez besoin de parrainage parmi les options ci-dessous :

Cote de sécurité VOD/ASI

Cote de sécurité de l'OTAN

Protection des documents VOD/ASI

Protection des documents de l'OTAN

Sauvegarder

[Retourner aux attestations](#)
[Retourner à la page d'accueil de la réponse](#)

9. Attestation - Statut de fournisseur diversifié

- i. Dans le système SSPC, les fournisseurs sous-représentés sont considérés comme des fournisseurs diversifiés. (par exemple, les fournisseurs autochtones, les femmes, les personnes handicapées et les minorités visibles). Cliquez sur « Statut de fournisseur diversifié ».
- ii. Indiquez si le fournisseur est d'accord ou non avec la déclaration.
- iii. Cliquez sur « Sauvegarder ».
- iv. Cliquez sur « Retourner aux attestations ».

Attestation - Statut de fournisseur diversifié

EN578-172870/A

 Veuillez vous assurer d'avoir enregistré / mis à jour chaque section de votre réponse avant de quitter cette section en particulier après la modification de votre réponse.

Statut de fournisseur diversifié

Obligatoire pour les fournisseurs recherchant une qualification de fournisseur diversifiés.

En choisissant «J'accepte», le soumissionnaire atteste que, sur demande, il fournira par courriel le formulaire d'auto-attestation pour fournisseurs diversifiés dûment remplie de la Pièce jointe B de la DAMA de SAT.

J'accepte

Sauvegarder

[Retourner aux attestations](#)
[Retourner à la page d'accueil de la réponse](#)

10. Déclaration du fournisseur (tous les fournisseurs)

- i. Cliquez sur « Déclaration du fournisseur »
- ii. Indiquez si le fournisseur est d'accord ou non avec la déclaration.
- iii. Cliquez sur « Sauvegarder ».
- iv. Cliquez sur « Retourner aux attestations ».

Attestation - Déclaration du fournisseur

EN578-172870/A

 Veuillez vous assurer d'avoir enregistré / mis à jour chaque section de votre réponse avant de quitter cette section en particulier après la modification de votre réponse.

Déclaration du fournisseur (tous les fournisseurs)

Tous les fournisseurs doivent certifier que les renseignements fournis dans leur soumission électronique sont véridiques.

En choisissant «J'accepte», le fournisseur atteste que, sur demande, il fournira par courriel la «déclaration du fournisseur» dûment remplie, à la demande de SAT, de la Pièce jointe B de la DAMA de SAT.

J'accepte

Sauvegarder

[Retourner aux attestations](#)
[Retourner à la page d'accueil de la réponse](#)

Une fois que toutes les attestations ont été saisies, cliquez sur « Retourner à la page d'accueil de la réponse ».

H. Gamme de services pour l'arrangement en matière d'approvisionnement

1. Dans la page d'accueil, cliquez sur « Gamme de services pour l'arrangement en matière d'approvisionnement ».

2. Cliquez sur « Région de la capitale nationale », et les volets et catégories décelés précédemment seront affichés avec les niveaux d'expertise reliés à chaque catégorie.

3. La valeur par défaut des niveaux est OUI. Si vous n'offrez pas tous les niveaux dans une catégorie, cliquez sur le menu déroulant et faites passer la valeur de Oui à Non. Si des changements ont été apportés, assurez-vous de cliquer sur « Sauvegarder ».

4. Cliquez sur « Retourner à la page d'accueil de la réponse ».

Gamme de services pour l'arrangement en matière d'approvisionnement

EN578-172870

i Veuillez vous assurer d'avoir enregistré / mis à jour chaque section de votre réponse avant de quitter cette section en particulier après la modification de votre réponse.

Veillez sélectionner une région ou une région métropolitaine dans la liste ci-après afin de consulter les catégories que vous avez indiquées précédemment dans les renseignements sur le volet dans la section portant sur les critères obligatoires.

La page sera mise à jour selon votre sélection et vous pourrez faire des changements si vous le souhaitez. Si des changements sont apportés, vous devez vous rendre au bas de la page et cliquer sur « Sauvegarder ».

Régions/zones métropolitaines

- Région de la Capital Nationale (RCN)
 - [Région de la Capital Nationale \(RCN\)](#)

[Copier l'information](#)

[Retourner à la page d'accueil de la réponse](#)

Gamme de services pour l'arrangement en matière d'approvisionnement - Région de la Capital Nationale (RCN)

EN578-172870

i Veuillez vous assurer d'avoir enregistré / mis à jour chaque section de votre réponse avant de quitter cette section en particulier après la modification de votre réponse.

Veillez sélectionner une région ou une région métropolitaine dans la liste ci-après afin de consulter les catégories que vous avez indiquées précédemment dans les renseignements sur le volet dans la section portant sur les critères obligatoires.

La page sera mise à jour selon votre sélection et vous pourrez faire des changements si vous le souhaitez. Si des changements sont apportés, vous devez vous rendre au bas de la page et cliquer sur « Sauvegarder ».

Régions/zones métropolitaines

- Région de la Capital Nationale (RCN)
 - [Région de la Capital Nationale \(RCN\)](#)

[Copier l'information](#)

Région de la Capital Nationale (RCN)

1 Catégories de soutien administratif

Catégorie	Débutant	Intermédiaire	Principal
1.1 Catégories de services opérationnels	Oui <input type="button" value="v"/>	<input type="button" value="v"/>	<input type="button" value="v"/>
1.2 Adjoint administratif, bureau général	<input type="button" value="v"/>	Oui <input type="button" value="v"/>	Oui <input type="button" value="v"/>
1.3 Adjoint de direction	<input type="button" value="v"/>	<input type="button" value="v"/>	<input type="button" value="v"/>

I. Soumission de l'arrangement

1. Faites passer le statut de chaque article à « Terminé ».
2. Cliquez sur « Sauvegarder la réponse ». La sauvegarde de la réponse n'est pas une soumission de la réponse; la principale personne-ressource du fournisseur doit cliquer sur « Soumettre la réponse ».
3. Apparaît alors un « reçu de soumission » pour vos dossiers.
4. Un courriel de confirmation de réception de votre soumission est également envoyé à la principale personne-ressource.
5. Cliquez sur « Retour au tableau de bord ».

Seule la principale personne-ressource peut soumettre une réponse.

Pour soumettre une nouvelle réponse ou pour en mettre une à jour, vous devez remplir les sections ci-dessous. Toutes les sections doivent être terminées afin de pouvoir envoyer la réponse en cliquant sur le bouton Soumettre la réponse ci-dessous. Il est suggéré que toutes les sections soient complétées dans l'ordre qu'elles apparaissent.

Remarque importante : En cliquant sur le bouton Sauvegarder la réponse, vous ne soumettez pas la réponse à TPSGC.

Tables des matières	État
Renseignements concernant l'entreprise	Terminé ▼
Renseignements Régionale	Terminé ▼
Critères obligatoires	Terminé ▼
Attestations	Terminé ▼
Gamme de services pour l'arrangement en matière d'approvisionnement	Terminé ▼

La demande de soumissions ferme le **2018-11-30 02h00 ET**

Dernière soumission exportée par l'utilisateur L'utilisateur n'a pas encore exporté la soumission
[Voir/Exporter l'ébauche actuelle \(courante\)](#)

[Retour au tableau de bord](#)
[Retour à la page titre](#)

PIÈCE JOINTE B – ATTESTATIONS

ATTESTATION DU STATUT D'ENTREPRISE AUTOCHTONE SAEA (Obligatoire pour les fournisseurs qui veulent être sélectionnés pour des arrangements en matière d'approvisionnement pour les Autochtones)

VEUILLEZ COCHER L'UNE DES DEUX CASES CI-DESSOUS

Je, _____ (*nom du représentant dûment autorisé de l'entreprise*), désire être considéré à titre de fournisseur autochtone et non autochtone. []

Je, _____ (*nom du représentant dûment autorisé du fournisseur*), désire être considéré à titre de fournisseur autochtone seulement. []

1. VEUILLEZ FOURNIR LES RENSEIGNEMENTS EXIGÉS CI-APRÈS.

- a) Je, soussigné, _____ (Nom du représentant dûment autorisé du fournisseur) certifie par la présente que _____ (*Nom du fournisseur*) satisfait, et continuera de satisfaire pendant toute la durée de l'AMA pour les Autochtones, aux exigences du Programme telles qu'elles sont énoncées dans les « Admissibilité - Programme de Marchés Réservés aux entreprises autochtones » (<http://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1100100033060/1100100033061>), document que j'ai lu et compris.
- b) L'entreprise susmentionnée accepte de faire le nécessaire pour que tout sous-traitant dont les services sont retenus aux fins d'un marché adjugé en vertu d'un AMA et/ou d'une OC pour les Autochtones respecte, s'il y a lieu, les dispositions des « Admissibilité - Programme de Marchés Réservés aux entreprises autochtones ».
- c) L'entreprise susmentionnée accepte de fournir immédiatement au Canada, sur demande, des renseignements propres à prouver la conformité du sous-traitant aux exigences du Programme.

2. VEUILLEZ COCHER LA CASE APPROPRIÉE CI-DESSOUS

- L'entreprise susmentionnée est une entreprise autochtone qui appartient à un propriétaire unique, à une bande, à une société à responsabilité limitée, à une coopérative, à une société de personnes ou à une organisation sans but lucratif.
OU
- L'entreprise susmentionnée est une coentreprise formée de deux ou de plusieurs entreprises autochtones ou d'une entreprise autochtone et d'une entreprise non autochtone.

3. VEUILLEZ COCHER LA CASE APPROPRIÉE CI-DESSOUS

- L'entreprise ou les entreprises autochtones ont :
- moins de six employés à temps plein;
OU
- six employés à temps plein et plus.

4. L'entreprise susmentionnée convient de fournir immédiatement au Canada les pièces que le Canada pourrait lui demander de produire à l'occasion pour étayer la présente attestation. Ces preuves doivent être accessibles pour vérification pendant les heures normales de travail par un représentant

Solicitation No. - N° de l'invitation
EN578-172870/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
20172870

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
002zn.EN578-172870

Buyer ID -Id de l'acheteur
002ZN
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

du Canada, qui pourra en faire des copies et en prendre des extraits. L'entreprise susmentionnée convient de prendre toutes les mesures nécessaires pour faciliter les vérifications et fournir l'information demandée par le Canada en ce qui a trait à l'attestation.

5. Il est convenu que les conséquences civiles d'une fausse déclaration dans les documents de soumission, de la non-conformité aux exigences du Programme ou de la non-présentation de preuves satisfaisantes au Canada concernant les critères d'admissibilité peuvent prendre les formes suivantes : exclusion de toute participation à des marchés futurs au titre du Programme (retrait du statut autochtone en vertu de l'AMA des SAT); et résiliation du marché adjugé dans le cadre d'un AMA pour les Autochtones. Dans le cas où le marché serait résilié à cause d'une fausse déclaration ou du non-respect des exigences du Programme ou des exigences relatives à la preuve, le Canada se réserve le droit de retenir les services d'un autre entrepreneur pour parachever les travaux et tous les frais additionnels assumés par le Canada devront alors, à la demande du Canada, être remboursés par l'entreprise susmentionnée.

Signature du représentant autorisé :

Date :

Solicitation No. - N° de l'invitation
EN578-172870/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
20172870

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
002zn.EN578-172870

Buyer ID -Id de l'acheteur
002ZN
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

ATTESTATION DE DROITS ACQUIS

(S'applique aux fournisseurs de SAT actuels seulement)

Les fournisseurs de SAT actuels qui souhaitent transférer leurs renseignements dans leur soumission actuelle attestent que le soumissionnaire :

- A. continue de satisfaire à toutes les exigences relatives à sa soumission électronique à la date de clôture de la présente demande de soumissions; _____ (initiales)
- B. toute l'information contenue dans ce dossier est véridique, précise et à jour, et que celle-ci peut être utilisée aux fins de la présente demande de SAT; _____ (initiales)

Dénomination sociale du fournisseur

NEA utilisé pour cette demande de soumissions

Nom du représentant autorisé (en caractères d'imprimerie) Signature et date (AAAA-MM-JJ)

DISPOSITIONS RELATIVES À L'INTÉGRITÉ – RENSEIGNEMENTS CONNEXES

FORMULAIRE – CONSEIL D'ADMINISTRATION

Veillez indiquer le statut légal de votre entreprise :

- Incorporée** : Les fournisseurs constitués en personne morale doivent fournir la liste complète des noms de tous les individus qui sont actuellement administrateurs du fournisseur.
- Propriétaire unique** : Les fournisseurs qui présentent une soumission à titre d'entreprise à propriétaire unique doivent fournir le nom du propriétaire.
- Coentreprise** : Les fournisseurs qui présentent une soumission à titre de coentreprise doivent fournir l'adresse complète de chaque membre de la coentreprise ainsi qu'une liste complète des noms de tous les individus qui font partie des conseils d'administration de la coentreprise. Si un des membres de la coentreprise est un propriétaire unique, le nom du propriétaire doit être fourni.
REMARQUE : Un formulaire doit être rempli pour chaque membre de la coentreprise.
- Autre** : Les fournisseurs qui présentent une soumission à titre de sociétés, sociétés de personnes, entreprises, associés ou associations de personnes n'ont pas à fournir de liste de noms.

Veillez remplir les champs ci-dessous s'il y a lieu.

Dénomination sociale :		
NEA de l'entreprise :		
Dénomination sociale de l'entreprise en coentreprise (le cas échéant) :		
NEA de l'entreprise en coentreprise (le cas échéant) :		
Adresse :		
Ville :	Province :	Code postal :
Membres du conseil d'administration (prénom et nom)		
1.		6.
2.		7.
3.		8.
4.		9.
5.		10.
Signature du représentant autorisé :		Date :

PARRAINAGE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ – ATTESTATIONS

- A. Veuillez confirmer que le processus de parrainage n'a pas déjà été initié par une autre division de TPSGC ou un autre ministère client.
- B. Veuillez fournir les renseignements ci-dessous :

Renseignements sur l'organisation

1. Dénomination sociale
2. Nom de l'entreprise
3. Adresse postale
4. Adresse municipale
5. Numéro de téléphone de l'organisation
6. Numéro de télécopieur de l'organisation
7. Nom et prénom de la personne-ressource (représentant canadien)
8. Titre de la personne-ressource
9. Numéro de téléphone de la personne-ressource
10. Adresse courriel de la personne-ressource
11. Langue de correspondance préférée : anglais ou français
12. Cote de sécurité actuelle
13. Niveau d'autorisation de sécurité demandé pour le parrainage

Renseignements sur les organisations enregistrées ou sur le siège social au Canada (s'ils diffèrent de ceux indiqués ci-dessus)

1. Dénomination sociale du siège social au Canada
2. Nom commercial (s'il est différent de la dénomination sociale)
3. Adresse municipale du siège social

**FORMULAIRE D'AUTO-ATTESTATION POUR FOURNISSEURS DIVERSIFIÉS
(Obligatoire pour les fournisseurs recherchant le statut de fournisseur diversifié)**

1. VEUILLEZ FOURNIR LES RENSEIGNEMENTS EXIGÉS CI-APRÈS. (Les membres d'une coentreprise doivent présenter des formulaires d'auto-attestation individuelle pour la même sollicitation):

a) Je, soussigné, _____ (**Nom du représentant dûment autorisé du fournisseur ou de la coentreprise**) atteste par la présente que :

i) _____ (**Nom légale du fournisseur**) a présentement un contrôle majoritaire de 51 % et une gestion effective de l'entreprise, et continuera de satisfaire pendant toute la durée de l'AMA SAT à la définition de fournisseur sous-représenté telle qu'énoncé dans la DAMA SAT, article 2.6, que j'ai lu et compris.

ii) tous les membres du conseil d'administration ou les membres propriétaires sont conscients du contenu de ce formulaire d'auto-attestation et ont donné leur consentement pour s'identifier.

b) Veuillez indiquer à quel groupe diversifié vous appartenez :

Entreprise appartenant à des femmes? _____ Entreprise appartenant à des Autochtones? _____

Entreprise appartenant à des personnes handicapées? _____

Entreprise appartenant à des membres d'une minorité visible? _____

2. L'auto-attestation fait partie du projet pilote des SAT et sert à indiquer que vous êtes membre d'un ou de plusieurs groupes sous-représenté. Votre réponse aux questions d'auto-attestation est volontaire et les renseignements personnels fournis permettront à Services publics et Approvisionnement Canada d'identifier le statut de fournisseurs diversifié dans l'outil des SAT. Les renseignements personnels ne seront pas partagés avec des tiers en dehors du gouvernement et l'identification du statut de fournisseurs diversifié dans l'outil des SAT ne sera visible que par Services publics et Approvisionnement Canada.

3. Si vous choisissez de déclarer, l'entreprise susmentionnée convient de fournir immédiatement au Canada les pièces que le Canada pourrait lui demander de produire à l'occasion pour étayer la présente auto-attestation. Ces preuves doivent être accessibles pour vérification pendant les heures ouvrables par un représentant du Canada, qui pourra consulter les preuves afin de s'assurer du respect des exigences. L'entreprise susmentionnée convient de fournir l'information demandée par le Canada en ce qui a trait à l'auto-attestation.

4. Je comprends que faire une fausse déclaration dans les documents d'appel d'offres, au cours du processus de sollicitation, que ce soit verbalement ou par écrit et / ou de ne pas se conformer aux exigences, à savoir le défaut de produire une preuve satisfaisante pour le Canada concernant les exigences de l'auto-attestation (comme indiqué à l'annexe B) peut inclure tout ou partie des éléments suivants:

1. Suppression du statut de fournisseur diversifié dans le cadre de l'AMA;
2. Annulation ou suspension de l'AMA; ou
3. Résiliation de tout contrat attribué en vertu du statut de fournisseur diversifié dans le cadre de l'AMA.

Signature du représentant autorisé

Date

Solicitation No. - N° de l'invitation
EN578-172870/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
20172870

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
002zn.EN578-172870

Buyer ID -Id de l'acheteur
002ZN
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

DÉCLARATION DU FOURNISSEUR

Le fournisseur atteste que toutes les déclarations faites en ce qui concerne ces exigences sont exactes et factuelles, et il comprend que Travaux publics et Services gouvernementaux Canada se réserve le droit de vérifier tout renseignement fourni à ce sujet. En cas de fausse déclaration, l'arrangement du fournisseur pourrait être déclaré non conforme dans sa totalité et le fournisseur pourrait devenir inadmissible à recevoir d'autres demandes de soumissions et faire l'objet de toute autre mesure que le Canada pourrait juger appropriée.

Dénomination sociale du fournisseur : _____

NEA utilisé pour la présente demande de soumissions: _____

Le fournisseur est-il (cocher toutes les cases pertinentes) :

- un nouveau fournisseur?
- un fournisseur actuel de SAT

Signature du représentant autorisé : _____

Date : _____

Nom (en caractères d'imprimerie) : _____

Avis de projet de marché (APM) : Demande d'arrangement en matière d'approvisionnement (DAMA) visant la fourniture de services d'aide temporaire (SAT) pour les utilisateurs désignés du gouvernement du Canada dans la région de la capitale nationale (RCN).

La présente demande de soumissions et l'arrangement en matière d'approvisionnement subséquent remplacent les offres à commandes et les arrangements en matière d'approvisionnement existants visant la fourniture de SAT dans la RCN. Par conséquent, tous les fournisseurs intéressés doivent répondre à cette demande de soumissions pour continuer à fournir des services d'aide temporaire dans la RCN. Des changements touchant la méthode d'approvisionnement en SAT sont mis en œuvre dans le cadre de la présente demande de soumissions. Les soumissionnaires doivent comprendre l'importance de lire intégralement ce document et tous les documents qui y sont intégrés par renvoi.

Deux projets pilotes sont introduits dans cette méthode d'approvisionnement.

1) Le premier projet vise à accroître les possibilités offertes aux fournisseurs autochtones auto-identifiés (y compris les entreprises enregistrées auprès du SAEA), et d'accroître la diversité de fournisseurs d'autres groupes sous-représentés (tels que les femmes, les personnes handicapées et les minorités visibles) à participer aux marchés publics du gouvernement fédéral. . Reportez-vous à la PARTIE 1, Article 2.6 pour plus de détails.

2) Le deuxième projet présente la méthode de sélection du choix sélectif. Pour les besoins de faible valeur uniquement, les utilisateurs ont la possibilité de choisir l'offre la moins disante, ou celle représentant la meilleure valeur dans une certaine bande médiane. Reportez-vous à la PARTIE 6B, Article 6.2 pour plus de détails.

Ces programmes pilotes seront suivis de près pendant un an afin d'établir un cadre permanent.

En soumettant un arrangement, les fournisseurs reconnaissent qu'ils acceptent le processus ainsi que les conditions décrites dans la présente demande de soumissions.

Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC) ainsi que l'Accord de partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP); il est exclu de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et il n'est pas visé par l'Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP-OMC) ni par l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (AECG).

AVIS PERMANENT

Il s'agit de l'avis permanent pour la durée de la méthode d'approvisionnement en SAT dans la RCN. Tant que cet avis permanent est affiché sur Achatsetventes.gc.ca/appels-d-offres, des arrangements en matière d'approvisionnement visant la fourniture de SAT seront attribués à tous les fournisseurs qui respectent les exigences de qualification de la présente DAMA.

Le Canada peut recevoir des arrangements continuellement, mais se réserve le droit de procéder à l'évaluation des arrangements selon des cycles établis, au moins tous les trimestres.

Périodes d'évaluation trimestrielles :

T1 – du 1^{er} juillet au 30 septembre

T2 – du 1^{er} octobre au 31 décembre

T3 – du 1^{er} janvier au 31 mars

T4 – du 1^{er} avril au 30 juin

Lorsqu'un arrangement est attribué, le fournisseur de SAT peut se qualifier pour l'ajout de classifications ou de volets chaque trimestre.

CONTEXTE

Cette méthode d'approvisionnement en SAT comporte 14 volets en tout. Une description complète des volets et de leurs catégories se trouve sur le site Web des services d'aide temporaire à l'adresse suivante :

<https://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/sat-ths/index-fra.html>.

Aucune limite ne sera imposée quant au nombre d'arrangements en matière d'approvisionnement qui seront attribués.

EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ

Ce besoin comporte des exigences relatives à la sécurité. Pour de plus amples renseignements, consulter le document de DAMA ci-dessous, partie 4, section 4.2.2 Autres exigences obligatoires.

STRATÉGIE D'APPROVISIONNEMENT AUPRÈS DES ENTREPRISES AUTOCHTONES (peut être applicable seulement à une portion de la DAMA)

Une partie de ce marché peut être réservée aux entreprises autochtones, aux termes de la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones (SAEA) du gouvernement fédéral. Pour que sa proposition soit prise en considération, le soumissionnaire doit démontrer qu'il est une entreprise autochtone constituée, selon la définition présentée dans le SAEA, et attester du fait qu'il se conforme aux exigences de ce programme.

Tout fournisseur qui souhaite que sa proposition soit considérée aux termes du SAEA du gouvernement fédéral doit remplir et signer la déclaration intitulée « Attestation aux fins du Programme de marchés réservés aux entreprises autochtones » qui se trouve à la partie 5 - Attestations de la DAMA.

LIEU DE PRESTATION DES SERVICES

Les arrangements en matière d'approvisionnement seront attribués aux fournisseurs qualifiés dans la région de la capitale nationale (RCN). TPSGC définit la RCN comme le territoire qui englobe la municipalité régionale d'Ottawa-Carleton en Ontario et la communauté urbaine de l'Outaouais au Québec.

LANGUES OFFICIELLES

Les services devront être fournis dans l'une ou l'autre des langues officielles du Canada, ou dans les deux langues, selon les exigences de l'utilisateur désigné attribuant un contrat dans le cadre de l'arrangement en matière d'approvisionnement.

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

Les demandes de renseignements peuvent être envoyées au responsable de l'arrangement en matière d'approvisionnement à l'adresse suivante :

TPSGC.DGASAT-ABTHS.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca